

FAÇONNE UN MONDE À TON IMAGE



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

2022-2023







Ce rapport annuel d'activités a été réalisé par l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

978-2-550-96122-2 (PDF)

Ce document est également disponible en version PDF sur le site Internet de l'Institut : itaq.ca.

Saint-Hyacinthe, le 1^{er} décembre 2023

Monsieur André Lamontagne
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Lettre au ministre

C'est avec une grande fierté que je vous adresse le rapport annuel d'activités de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) pour l'exercice 2022-2023 se clôturant le 30 juin 2023, en conformité avec l'article 58 de la *Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec*.

Toutes les informations contenues dans ce rapport ont été compilées avec le plus grand soin et vérifiées méticuleusement afin d'assurer leur exactitude. L'ITAQ accorde une importance primordiale à la transparence et à l'intégrité de l'information, et c'est dans cet esprit que nous vous présentons ce rapport.

Ce document présente de manière détaillée les diverses activités et réalisations de l'ITAQ au cours de l'exercice financier, tout en offrant une analyse approfondie des résultats obtenus. Toutefois, je tiens à vous informer qu'en raison du report de l'audit des états financiers de l'ITAQ pour l'exercice clos le 30 juin 2023, le rapport de l'auditeur indépendant ne figure pas dans cette édition du rapport annuel d'activités.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien cordialement,



Karine Mercier, M. Sc.
Directrice générale par intérim

Table des matières

Mot du président du conseil d'administration	06
Mot de la directrice générale	08
Déclaration attestant la fiabilité des résultats	10
Présentation de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec	11
Conseil d'administration et ses comités ainsi que la Commission des études	12
L'organisation en bref	23
Contexte particulier et caractéristiques de l'ITAQ	26
Faits saillants 2022-2023	29
Données sur les programmes, l'effectif étudiant, la diplomation, les admissions et les stages 2022-2023	36
Prix et distinctions reçus en 2022-2023	40
Plan d'agriculture durable	44
Les résultats	45
Plan stratégique	46
Les ressources utilisées	47
Utilisation des ressources humaines	48
Utilisation des ressources financières	49
Utilisation des ressources informationnelles	49
Annexes – autres exigences	52
Gestion et contrôle des effectifs	53
Politique de financement des services publics	54
Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	54
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	54
Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	55
Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel	56
Développement durable	58
Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'ITAQ	59
États financiers de l'exercice clos le 30 juin 2023	59

Mot du président du conseil d'administration

Telle la chenille qui devient un papillon, l'ITAQ est en processus de transformation. Un processus qui demande beaucoup d'énergie à l'interne afin de changer de structure et se développer pleinement. Bientôt, nous serons à même de percevoir la métamorphose de l'ITAQ. Mais pour l'instant, une grande partie du travail est concentrée à l'intérieur du cocon.

Ces grands changements s'opèrent grâce aux humains de l'organisation, ainsi qu'à travers eux. Même si ce n'est pas toujours facile, il est essentiel que chacun se positionne dans le changement afin de faire partie de l'équation et de bien incarner ce nouvel ITAQ en devenir.

Pour sa part, le conseil d'administration a défini les orientations guidant la mise en place des politiques et règlements sur la gouvernance de l'ITAQ et d'autres sur l'administration de l'Institut, de son enseignement et de sa pédagogie. Nous avons aussi donné notre aval pour la concrétisation de plusieurs projets, entre autres, la mise à niveau de nos installations, la création d'une fondation, l'actualisation de l'administration de nos fermes-écoles et la signature de l'entente-cadre avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire de la République française.

Nous sommes fiers de définir les orientations de l'enseignement supérieur agricole, agroalimentaire et agroenvironnemental du Québec. Nous sommes également mobilisés et engagés à contribuer, avec nos expertises sectorielles, à la réussite de l'ITAQ. Un bel exemple de cela est celui de la planification stratégique, où plusieurs exercices de consultation et de réflexion ont été menés, et auxquels nous avons pris part activement.

Malgré une histoire longue de 60 ans, l'ITAQ n'a officiellement que deux ans. C'est donc un énorme paquebot que nous sommes en train de faire changer de cap. Ça demande du temps et de la patience. Mais la direction que nous souhaitons emprunter est celle d'apporter notre contribution, dans le cadre de notre rôle de gouvernance, au développement de la formation des jeunes femmes et des jeunes hommes qui vont œuvrer à l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Des personnes qui sauront, à leur manière et à leur échelle, adopter des pratiques responsables en phase avec les préoccupations actuelles de la société québécoise.

Le rapport annuel 2022-2023 est une belle occasion de recenser l'immense travail accompli par notre grande communauté : étudiants, membres du personnel et du conseil d'administration et partenaires. Il témoigne de nos réalisations et suscite une fois de plus une immense fierté chez tous ceux qui y contribuent de près ou de loin.

Merci à l'ensemble du personnel pour le travail colossal que vous accomplissez en équipe et pour votre engagement constant à travailler pour faire de l'Institut le véritable leader de la formation agroalimentaire au Québec.

Je remercie la directrice générale qui était en poste au cours de l'exercice 2022-2023, Mme Aisha Issa, pour sa détermination et sa persévérance. Je souhaite par conséquent la bienvenue à la nouvelle directrice générale par intérim, Mme Karine Mercier, également directrice des programmes d'études et de l'enseignement, qui a pris possession de ses fonctions le 9 novembre 2023 et avec qui nous sommes très heureux de poursuivre la construction de l'ITAQ. Je suis heureux, également, d'affirmer que tous les niveaux décisionnels travaillent de concert et avec confiance pour garantir une stabilité et la croissance des deux campus, et ce, dans le respect de la mission de l'ITAQ.

A handwritten signature in blue ink, reading "Alain Chalifoux".

Alain Chalifoux
Président du conseil d'administration
de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec

Mot de la directrice générale

en poste au cours de
l'exercice 2022-2023

L'exercice 2022-2023 concorde avec le 60^e anniversaire de l'Institut et s'inscrit dans la continuité d'une longue tradition d'apprentissages et de transmission de savoirs. En effet, les établissements existants déjà sous d'autres formes depuis 160 ans. L'école permanente d'agriculture a été créée en 1859 à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, et l'école de laiterie a, pour sa part, vu le jour en 1892 à Saint-Hyacinthe. L'ITAQ a bel et bien 60 ans, mais prend un coup de jeunesse dans le contexte de l'autonomie que lui a consenti le gouvernement du Québec en juillet 2021.

Fort de sa mission, édictée par la *Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec*, l'ITAQ a mené de grandes consultations afin de se définir une nouvelle identité qui lui est propre, le tout à travers son projet de planification stratégique 2023-2027. Ce projet annonce la vision de l'ITAQ à s'engager dans la transition écologique à travers ses pratiques et son enseignement de l'agroalimentaire et de l'agriculture. Il adresse de plus les enjeux majeurs auxquels la relève agricole est confrontée : l'adaptation et la résilience face aux changements climatiques, l'évolution des paradigmes de production et de transformation agroalimentaire et la nécessité d'enseigner de nouvelles interactions avec différents écosystèmes en respect des cycles de la matière et de l'énergie.

L'ITAQ prend un virage déterminant afin d'accomplir son rôle de vaisseau amiral de la formation agroalimentaire attendu par le Québec et auquel le gouvernement a répondu en adoptant la *Loi sur l'ITAQ* en 2021. D'ailleurs, dans le cadre de son 60^e anniversaire, l'ITAQ a lancé une série de bourses d'études avec un positionnement unique : ACTE (Agir pour le climat et la transition écologique). Plus de 250 000 \$ ont été distribués au bénéfice de la cohorte de la session automne 2023.

L'ITAQ est reconnu et mandaté par le gouvernement du Québec pour la mise en œuvre du volet formation du Plan d'agriculture durable (PAD) 2020-2030. À ce titre, l'Institut mobilise et engage toutes les maisons d'enseignement supérieur et les instances de formation structurée dans la mise en place d'un parcours certifié de formation continue en agroenvironnement. Il s'agit incontestablement d'un positionnement fort et unique dans le secteur de l'enseignement supérieur qui démontre son engagement et sa responsabilité collective sur l'avenir de notre société.

L'ITAQ a conclu la toute première entente-cadre avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire de la République française. Cette entente signée avec la Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) permettra des partenariats spécifiques avec des maisons d'enseignement, ainsi que des projets de biddiplomation et de mobilité des étudiants et du personnel. Une entente qui confirme notre vision d'apporter des réponses territorialisées, d'offrir des solutions aux enjeux climatiques et de s'ouvrir à des partages de pratiques durables.

Gérer la transformation, célébrer notre histoire, construire notre futur à l'aide d'une planification stratégique, lancer des bourses d'études, mettre en œuvre le volet formation du PAD et reprendre nos relations internationales, voilà quelques-unes de nos réalisations de l'exercice 2022-2023. Notre chantier du moment continue d'être l'implantation des fonctions administratives, des politiques de saine gestion de notre organisation et des règles de conduite. En effet, il est de mon devoir d'assurer l'instauration de cet environnement de contrôle qui donne le ton à l'organisation, et de contribuer à conscientiser les membres du personnel et du conseil d'administration à l'importance de la mesure dans l'administration publique. Les changements se poursuivent sous l'optique d'un ITAQ conforme aux nombreux cadres législatifs auxquels sont soumises les sociétés d'État, avec les particularités de sa loi constitutive.

Notre rapport annuel d'activités met aussi en valeur beaucoup d'autres fiertés et réalisations qui ont été rendues possibles grâce à la communauté d'employés unique et unie que nous sommes. Chers collègues, je vous remercie, chacun d'entre vous, pour votre loyauté et votre soutien à l'exercice de mes fonctions. Nos rôles individuels sont importants et contribuent tous, à différents niveaux, au développement des métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'agroenvironnement au Québec. Je remercie également les membres du conseil d'administration ainsi que ceux de l'équipe de direction, avec qui j'ai aussi l'honneur de coconstruire la belle et grande institution qu'est l'ITAQ.

L'élément qui fait battre le cœur de notre institut, ce sont nos étudiants, ceux d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Leur pleine réalisation ne serait possible sans la mobilisation que vous partagez dans le but de rendre concret le rêve d'un ITAQ à l'avant-garde. En d'autres termes, un ITAQ responsable et actif en regard des mesures d'adaptation aux changements climatiques et de l'espoir renouvelé et insufflé à notre industrie vulnérable.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Aisha Issa, M. Sc.
Directrice générale

Déclaration attestant la fiabilité des résultats

Les résultats et les renseignements contenus dans le rapport annuel d'activités 2022-2023 de l'ITAQ relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données contenues dans ce rapport et de celle des contrôles afférents.

Ce rapport décrit fidèlement la mission, la vision, les valeurs et les mandats de l'ITAQ. À noter qu'en raison du report de l'audit des états financiers de l'ITAQ pour l'exercice clos le 30 juin 2023, le rapport de l'auditeur indépendant n'apparaît pas dans ce rapport annuel d'activités. De plus, en raison de la transition entre plusieurs systèmes du MAPAQ vers l'ITAQ, certaines données de références ne sont pas disponibles.

Je déclare qu'à ma connaissance, l'information qui y est fournie est exacte et fiable, et qu'elle correspond à la situation telle qu'elle se présentait le 30 juin 2023.

La directrice générale,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Aisha Issa, M. Sc.

A woman with long brown hair, smiling, is holding a small piglet. The piglet has a yellow tag on its ear and is wearing a blue glove on its front leg. The background is a blurred laboratory or industrial setting with various equipment and lights.

Présentation de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec



Conseil d'administration et ses comités ainsi que la Commission des études

Depuis sa création, le 1^{er} juillet 2021, l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) est un organisme public. Il était anciennement une unité administrative du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Son détachement du ministère lui a permis d'acquérir son autonomie d'exploitation. À ce titre, il est maintenant dirigé par un conseil d'administration (CA) de quinze membres.

Le CA est la plus haute instance décisionnelle de l'ITAQ. Il exerce tous les pouvoirs nécessaires pour gérer les activités et les affaires internes de l'organisation et en surveiller la gestion. Il s'assure de plus que les décisions prises le soient dans l'intérêt supérieur de l'organisation et joue un rôle d'appui auprès de la Direction générale.

Sa composition est déterminée par la *Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec*. Ses membres sont nommés en tenant compte des profils de compétence et d'expérience ainsi que de leur intérêt pour la formation et pour l'agroalimentaire et après consultation des milieux de l'enseignement, du secteur agroalimentaire et de la main-d'œuvre.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le conseil d'administration a tenu sept réunions régulières ainsi que quatre réunions spéciales. Les administrateurs ont également participé à deux journées de formation.

Au cours de cette seconde année d'existence en tant qu'ITAQ, le CA a poursuivi les travaux en matière d'encadrement législatif par l'adoption de plusieurs politiques, règlements et directives. Le tout vise à définir les principes, règles de fonctionnement et pratiques qui encadreront l'action des administrateurs dans la réalisation de la mission de l'ITAQ.

Membres indépendants



Alain Chalifoux

- › Président du conseil d'administration
- › 1^{er} mandat – 2^e année
- › Nommé le 1^{er} juillet 2021 pour un mandat de 5 ans
- › Autres comités : membre et président du comité exécutif, membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

M. Alain Chalifoux est un homme d'affaires avec une grande expérience dans le domaine agroalimentaire.

Diplômé de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) et de HEC Montréal, M. Chalifoux a œuvré dans la fromagerie familiale avant de fonder sa propre entreprise de conception et de vente d'équipements de système de pasteurisation et de filtration.

Dans la foulée du processus de transfert de propriété, il revient à la Laiterie Chalifoux comme vice-président, président-directeur général puis président de l'entreprise.

M. Chalifoux s'est impliqué tout au long de sa carrière dans le secteur agroalimentaire et encore aujourd'hui, il est toujours aussi passionné et impliqué qu'au premier jour. Reconnu pour son expertise, il est aussi entrepreneur-entraîneur à l'École d'Entrepreneurship de Beauce où il partage ses acquis et son expérience des 30 dernières années. Il a déjà été représentant pour le Conseil de créneau TransformAction, président du Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ) et administrateur du Centre d'expertise fromager du Québec.



Renée Michaud

- › Vice-présidente du conseil d'administration
- › 1^{er} mandat – 2^e année
- › Nommée le 1^{er} juillet 2021 pour un mandat de 4 ans
- › Autre comité : membre du comité exécutif

Mme Renée Michaud est directrice générale de l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF) de l'Université Laval. Elle est diplômée de l'Université Laval en bioagronomie et détentrice d'une maîtrise en biologie végétale.

Elle préside le conseil d'administration de TransBIOTech, un centre collégial de transfert de technologies reconnu dans le domaine des sciences de la vie. De plus, ayant l'essor de la relève et le soutien à l'entrepreneuriat à cœur, elle s'implique activement au sein d'organisations tels les incubateurs d'entreprises Mycélium et AG-Biocentre ainsi que la Fondation INITIA.

Mme Michaud est expérimentée en recherche et développement de même qu'en planification stratégique.



Nasser Boumenna

- › 1^{er} mandat – 2^e année
- › Nommé le 1^{er} juillet 2021 pour un mandat de 3 ans
- › Autre comité : membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

M. Nasser Boumenna est, depuis une quinzaine d'années, producteur maraicher et propriétaire de la ferme biologique en maraichage diversifié les Jardins d'Arlington située à Stanbridge East. Les activités liées à cette ferme biologique lui confèrent diverses connaissances du monde agricole en général et du maraichage diversifié en particulier.

Son parcours professionnel lui a permis d'acquérir une solide expérience en gestion d'entreprise, en planification stratégique et en gouvernance.

Par le passé, il a siégé sur plusieurs conseils d'administration, dont ceux de la Corporation des marchés publics de Montréal, de la Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique et du Réseau des fermiers de famille.

- › À noter que M. Nasser Boumenna a démissionné comme administrateur, membre indépendant, le 30 mai 2023.



Marie Gosselin

- › 1^{er} mandat – 2^e année
- › Nommée le 1^{er} juillet 2021 pour un mandat de 3 ans
- › Membre du comité de vérification

Mme Marie Gosselin est conseillère d'affaires et agroéconomiste chez Mûr Conseil. Elle est fondatrice et présidente de cette firme qui intègre des services de courtage alimentaire et de consultation en stratégie marketing. Elle y accompagne des entreprises alimentaires du Québec, petites et grandes, autant dans leur stratégie marketing que dans leur représentation auprès des sièges sociaux de détaillants et de supermarchés.

Elle est également l'une des fondatrices de Savoura. Elle y a travaillé comme directrice des ventes et de la mise en marché pendant 15 ans puis comme PDG de l'entreprise pendant 10 ans. Ses principaux champs d'expertise sont la gestion d'entreprise et la mise en marché dans le secteur agroalimentaire.

Elle siège sur le conseil d'administration d'Ag-Pro investissement et est gouverneure sur celui de l'Association québécoise de la distribution de fruits et légumes.



Jocelyn Lavoie

- › Comptable professionnel agréé (CPA)
- › 1^{er} mandat – 2^e année
- › Nommé le 1^{er} juillet 2021 pour un mandat de 3 ans
- › Autre comité : membre du comité exécutif et membre et président du comité de vérification

M. Jocelyn Lavoie est expert en certification et associé à la retraite de Raymond Chabot Grant Thornton. À ce titre, il possède une vaste expérience en fiscalité agricole et dans les transactions d'achat, de vente et de transfert de fermes. Il détient, de plus, de l'expérience en gestion d'entreprises agricoles. Enfin, il siège au conseil d'administration de Promutuel Assurance du Lac au Fleuve comme président du comité d'audit.



Hélène Raymond

- › 1^{er} mandat – 2^e année
- › Nommée le 1^{er} juillet 2021 pour un mandat de 4 ans

Mme Hélène Raymond a fait carrière à Radio-Canada et poursuit sa vie professionnelle en continuant de s'intéresser de très près aux enjeux agricoles, bioalimentaires et environnementaux. Elle est l'auteure de deux ouvrages de réflexion sur la production locale et son impact sur la vivacité des territoires. Sa « contribution marquante à l'évolution de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec » a été reconnue par le gouvernement du Québec et l'Ordre des agronomes du Québec.

Aujourd'hui journaliste indépendante, elle siège depuis 2016 au conseil d'administration d'UPA Développement international, une organisation qui mise sur la coopération entre paysans et qui fait valoir l'importance d'une activité structurée, équitable et durable pour assurer l'autonomie alimentaire des populations.



Chantal Van Winden

- › 1^{er} mandat – 2^e année
- › Nommée le 1^{er} juillet 2021 pour un mandat de 3 ans
- › Autre comité : membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Mme Chantal Van Winden est co-fondatrice et présidente-directrice générale d'Oliméga Signé Caméline depuis 2014. Productrice de caméline, l'entreprise a introduit la production de cette plante ancestrale au Québec et collabore maintenant avec plusieurs fermes québécoises pour sa production.

Familière avec le milieu agricole étant issue de fermes maraîchères familiales, elle est engagée aujourd'hui en grande culture et en transformation alimentaire.

Mme Van Winden fait partie du comité de concertation des protéines végétales des Producteurs de grains du Québec et du comité des protéines végétales alternatives du Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ).

Membres du personnel enseignant



Benoît Daviau

- › 1^{er} mandat – 2^e année
- › Nommé le 23 mars 2022 pour un mandat de 3 ans

M. Benoît Daviau est enseignant en gestion entrepreneuriale, démarrage, développement et gouvernance d'entreprise à l'ITAQ depuis 1998.

Agroéconomiste de formation et membre de l'Ordre des agronomes du Québec, il est aussi conseiller aux investissements au Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA).

Il a été co-propriétaire de la ferme laitière et acéricole familiale de 1989 à 1998. Sa passion pour l'agriculture, la solidarité et le développement durable l'a poussé à fonder les Jardins Delsa en 2009 et dont il est toujours propriétaire.

Depuis les années 1980, il a toujours été impliqué dans différentes organisations agricoles et sociales. Son parcours lui confère ainsi d'excellentes capacités en gestion d'entreprise, gestion de fonds et coordination de projets. Il a de plus une bonne expérience en développement d'organisations publiques, parapubliques et privées ayant pris part et présidé de nombreux conseils d'administration et comités divers.



Anne-Marie Maltais

- › 1^{er} mandat – 2^e année
- › Nommée le 23 mars 2022 pour un mandat de 3 ans

Mme Anne-Marie Maltais est enseignante en technologie de la production horticole agroenvironnementale et en gestion et technologies d'entreprise agricole à l'ITAQ.

Possédant une maîtrise en biologie végétale, elle cumule plus de vingt ans d'expérience dans différents domaines de l'agriculture et de l'alimentation. Au cours de sa carrière, elle a su acquérir des compétences marquées dans la conduite climatique et environnementale de cultures en serre, mais aussi dans la gestion d'entreprise et la direction d'équipes de travail. Elle détient de plus une expertise en recherche et développement, notamment en tant que professionnelle de recherche pour l'Université Laval et étudiante au doctorat en biologie végétale.

Membre du personnel non enseignant



Jean-Yves Rioux

- › 1^{er} mandat – 2^e année
- › Nommé le 23 mars 2022 pour un mandat de 3 ans

M. Jean-Yves Rioux est conseiller en formation continue à l'ITAQ, où il travaille principalement à offrir des activités de perfectionnement dans le secteur agricole. Il est particulièrement impliqué dans les dossiers de l'agriculture durable, de l'agriculture biologique et de l'agriculture régénératrice.

Depuis 1984, il œuvre dans le domaine de l'emploi, de la formation et de l'intégration en emploi des clientèles éloignées du marché du travail, et ce, tant auprès des entreprises et de leur main-d'œuvre que des personnes sans emploi.

Ses différentes expériences professionnelles ont consolidé ses capacités de coordination, de supervision et de gestion.

Membres étudiants



Danick Bonnette

Campus de Saint-Hyacinthe

- › 1^{er} mandat - 1^{re} année
- › Nommé le 22 juin 2022 pour un mandat d'un an

M. Danick Bonnette est étudiant finissant du programme Technologie des procédés et de la qualité des aliments de l'ITAQ au campus de Saint-Hyacinthe.

Aussi diplômé de l'ITHQ en cuisine professionnelle, son parcours l'a mené dans de nombreux pays où il y a approfondi ses notions en agroalimentaire et en alimentaire. C'est pour cette raison que M. Bonnette a voulu parfaire ses connaissances en science alimentaire.

Depuis 2021, il est président de l'Association générale des étudiants de l'ITAQ du campus de Saint-Hyacinthe (AGEITA).

Son implication au sein de son programme et de la vie étudiante lui a valu de nombreux prix et honneurs dont, entre autres, quatre prix dans le cadre de la 24^e édition du Défi OSEntreprendre et une Bourse d'Excellence Collégiale du programme annuel des Bourses Transfo : Inno.

- › Mme Marion Paradis a été nommée comme administratrice, membre étudiante, le 21 juin 2023 en remplacement de Danick Bonnette.



Gabriel Desroches

Campus de La Pocatière

- › 1^{er} mandat – 2^e année
- › Nommé le 29 septembre 2021 pour un mandat d'un an
renouvelé le 20 avril 2022 pour une année

M. Gabriel Desroches est étudiant du programme Gestion et technologies d'entreprise agricole de l'ITAQ au campus de La Pocatière.

Il est président de l'Association générale étudiante de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec de La Pocatière (AGÉITAL). Les rapports qu'il établit à ce titre avec les étudiants qu'il représente, les enseignants et le personnel lui apportent un regard représentatif et collé à la réalité du campus de La Pocatière.

N'étant pas issu du milieu agricole, c'est avec passion que M. Desroches découvre le domaine agroalimentaire grâce à son parcours à l'ITAQ et ses stages en entreprise.

Membres issus de la direction de l'ITAQ



Aisha Issa

Directrice générale de l'ITAQ

- › Directrice générale de l'ITAQ
- › 1^{er} mandat – 2^e année
- › Nommée le 1^{er} juillet 2021 pour un mandat de 3 ans
- › Autre comité : membre du comité exécutif

Mme Aisha Issa a été nommée directrice générale de l'ITAQ par décret ministériel le 29 juin 2021.

Elle possède un baccalauréat en administration des affaires, une maîtrise en économie rurale et agroalimentaire de l'Université Laval ainsi que la scolarité d'un doctorat en mathématiques et génie industriel de Polytechnique Montréal.

Ses domaines d'expertise et de recherche concernent l'optimisation des systèmes organisationnels et l'implantation d'outils, la transformation organisationnelle, l'analyse du cycle de vie ISO 14040-44, la responsabilité sociale de l'entreprise et les critères de reddition de comptes, la demande des consommateurs et la résonance sur les opérations dans les industries agroalimentaires et pharmaceutiques.

Au cours des vingt dernières années, Mme Issa a travaillé dans les industries de l'agroalimentaire, du commerce de détail et dans le transport collectif.



Karine Mercier

- › Directrice des programmes d'études et de l'enseignement de l'ITAQ
- › 1^{er} mandat – 1^{re} année
- › Nommée le 27 mars 2023 pour un mandat de 3 ans prolongeable 5 ans

Mme Karine Mercier est directrice des programmes d'études et de l'enseignement à l'ITAQ.

Détenant une maîtrise et la scolarité d'un doctorat en sciences infirmières, Mme Mercier poursuit également des études de 2^e cycle en administration publique. Gestionnaire expérimentée, Mme Mercier exerce au sein d'institutions collégiales depuis plus de 15 ans. Auparavant, elle occupait le poste de directrice adjointe des études au Cégep Édouard-Montpetit. Son expertise se définit, entre autres, au niveau de l'amélioration des processus et de gestion de personnel.

Elle assume également l'intérim de la Direction de l'expérience étudiante et mobilité à l'ITAQ.

Comité exécutif

Constitué par le conseil d'administration en vertu de la Loi sur l'ITAQ, le comité exécutif est chargé de l'administration des affaires courantes de l'Institut. Il veille à la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration et exécute les mandats que ce dernier lui confie. Il exerce en outre les fonctions et pouvoirs que le CA peut lui déléguer.

Le comité exécutif est composé du président M. Alain Chalifoux, qui le préside, de la directrice générale de l'ITAQ, Mme Aisha Issa et de deux autres personnes élues par le conseil d'administration parmi les membres indépendants, soit Mme Renée Michaud et M. Jocelyn Lavoie.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le comité exécutif a tenu six réunions régulières. Outre les dossiers administratifs et de gouvernance courants, les membres du comité se sont penchés sur les dossiers tels que les bourses ACTE (Agir pour le climat et la transition écologique), la coopération internationale, la planification stratégique et le bureau de recherche.

Comité de vérification

Constitué par le conseil d'administration en vertu de la Loi sur l'ITAQ pour l'assister dans la surveillance du processus d'information financière, le comité de vérification est composé du président M. Alain Chalifoux, membre d'office, et de deux membres indépendants du conseil d'administration, soit M. Jocelyn Lavoie, CPA, et Mme Marie Gosselin.

Le comité a tenu deux réunions au cours de l'exercice 2022-2023.

Le comité assume plusieurs fonctions, notamment :

- › Approuver le plan annuel de vérification interne de l'ITAQ;
- › S'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources de l'ITAQ soit mis en place et en assurer le suivi;
- › Veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et s'assurer qu'ils soient adéquats et efficaces;
- › S'assurer que soit mis en place un processus de gestion des risques;
- › Réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière de l'ITAQ portée à son attention par le vérificateur interne ou par un gestionnaire;
- › Examiner les états financiers avec le vérificateur général;
- › Recommander au conseil l'approbation des états financiers.

Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Constitué par le conseil d'administration en vertu de la Loi sur l'ITAQ pour le secondar en regard de ses responsabilités en matière de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines, ce comité est composé du président M. Alain Chalifoux, membre d'office qui le préside, et de deux membres indépendants du conseil d'administration, soit Mme Chantal Van Winden et Nasser Boumenna. À la suite de la démission de M. Boumenna, en mai 2023, le conseil d'administration a nommé Mme Hélène Raymond à titre de membre indépendant du conseil d'administration.

Le comité a tenu cinq réunions au cours de l'exercice 2022-2023.

Le comité assume plusieurs fonctions, notamment :

En matière de gouvernance et d'éthique, d'élaborer en vue de recommandations au conseil d'administration :

- › des règles de gouvernance et un code d'éthique pour la conduite des affaires de l'Institut;
- › un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil d'administration ainsi qu'un autre à l'intention des gestionnaires et des employés;

- › des profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil, à l'exception du président du conseil et du directeur général; ces profils doivent inclure une expérience de gestion pertinente à la fonction;
- › les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration;
- › les critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil. Le comité effectue l'évaluation du fonctionnement du conseil conformément aux critères approuvés par le conseil;
- › un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil.

En matière de ressources humaines :

- › S'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, sous réserve de la *Loi sur la fonction publique* lorsque celle-ci s'applique;
- › D'élaborer, en vue de recommandations, au conseil un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du directeur général;
- › D'élaborer, en vue de recommandations, au conseil les critères d'évaluation du directeur général;
- › De contribuer à la sélection des dirigeants;
- › D'établir, en vue de recommandations, au conseil un programme de planification de la relève des dirigeants.

Commission des études

Instituée au sein de l'ITAQ, la commission des études (CDÉ) a pour fonctions de conseiller le conseil d'administration ainsi que de lui donner son avis ou de lui faire des recommandations sur toute question concernant les régimes pédagogiques, les programmes d'enseignement et l'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études s'appliquant à ces programmes. De même, elle peut lui faire des recommandations et saisir le directeur général de toute question qui, à son avis, appelle l'attention du conseil.

Le *Règlement sur la commission des études*, adopté par le conseil d'administration de l'ITAQ, détermine la composition et fixe les règles de fonctionnement de la commission des études.

En vertu de ce règlement, la commission doit faire, au terme de chaque année scolaire, un bilan de ses activités annuelles au conseil d'administration de l'ITAQ. Ce bilan annuel couvre l'année scolaire 2022-2023. Au cours de cette période, la commission a tenu six réunions ordinaires et une réunion spéciale.

Dossiers statutaires

- › Dépôt du plan de travail 2022-2023;
- › Avis sur les projets de politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) : discussion sur le projet de révision;
- › Avis sur les projets de politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes (PIGEP) : présentation et discussion sur le projet de révision;
- › Avis sur les projets de règlement ou politique relatif à la pédagogie : modification au Règlement sur la commission des études;
- › Avis sur les projets de programmes d'études :
 - › Présentation des orientations et modifications demandées pour les programmes Techniques des procédés et de la qualité des aliments (TPQA), Techniques équine (TE), Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA);
 - › Adoption massive de modification aux programmes (grilles de cours, pondération de cours, logigramme de compétences-cours et noms de cours);
- › Avis sur les projets de calendrier scolaire : présentation et adoption du calendrier scolaire 2023-2024;
- › Bilan 2022-2023 de la Commission des études : présentation du bilan annuel.

Dossiers à poursuivre

- › Approbation des plans-cadres : discussions afin d'établir si les plans-cadres devaient être présentés à la CDÉ. La décision de ne pas les soumettre d'emblée à la CDÉ pour approbation a été prise. Toutefois, une documentation présentant le niveau d'approbation requis pour les documents concernant les travaux de programmes sera élaborée en 2023-2024.

Nouveaux dossiers 2022-2023

- › Précision sur les visées éducatives de l'ITAQ : présentation portant sur la pédagogie et la transition agroécologique;
- › Cadre de confection du calendrier scolaire :
 - › Création d'un sous-comité ayant le mandat de revoir le Cadre de confection du calendrier scolaire, mais également revoir la facture visuelle, faire l'analyse des avantages et inconvénients d'avoir un calendrier commun pour les deux campus et réfléchir à l'ajout d'une session d'été;
 - › Présentation du nouveau Cadre de confection du calendrier scolaire;
- › Politique des stages crédités : présentation de la politique des stages crédités révisée;
- › Plan stratégique ITAQ : présentation du projet de planification stratégique.

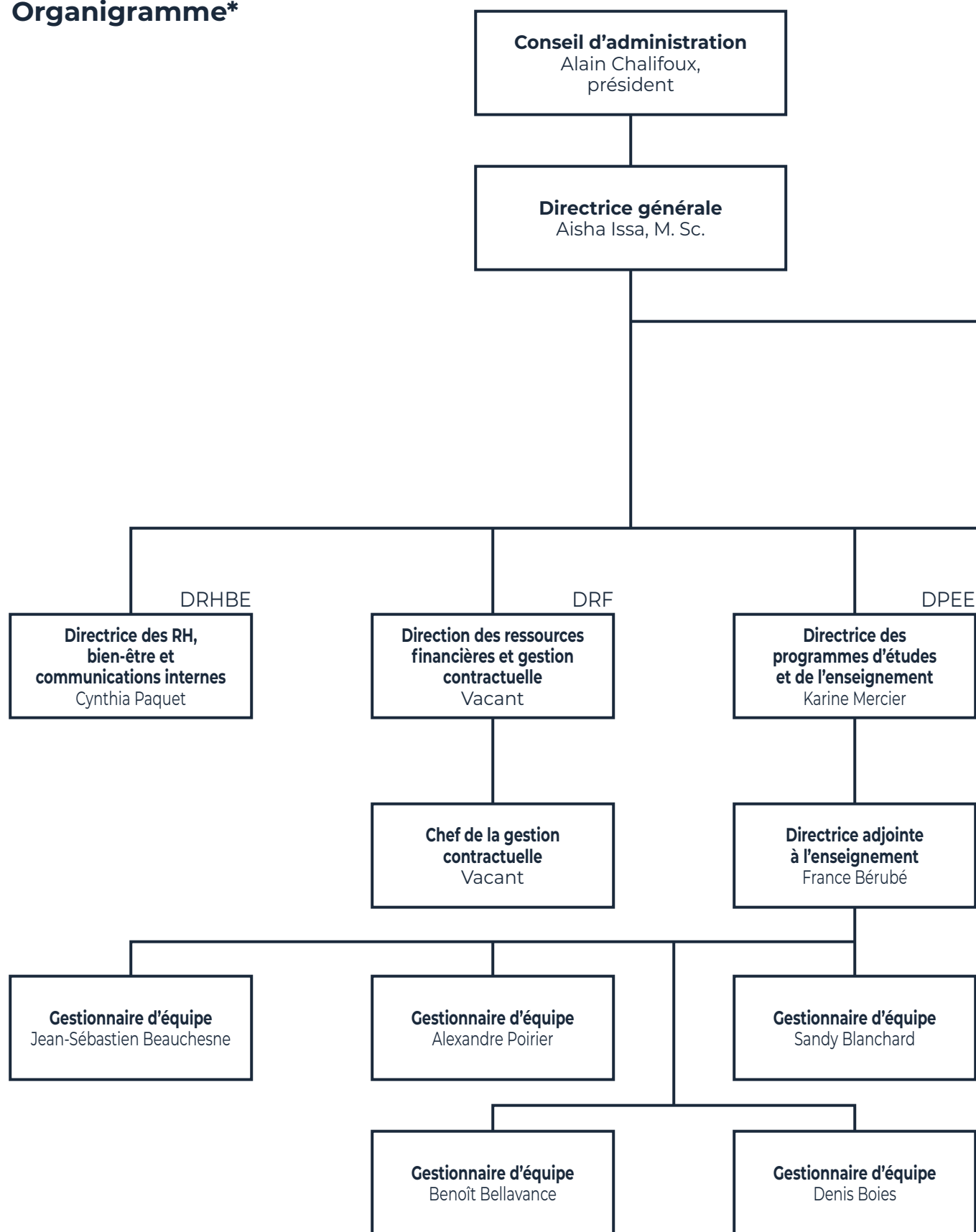
Composition

Titre	Nom
Présidence	Aisha Issa, directrice générale et directrice des programmes d'études et de l'enseignement par intérim Karine Mercier, DPEE (à partir du 2 mai 2023), membre et présidente d'office
Secrétaire	Roxane Martine Coutu, professionnelle non enseignante, campus LP, membre élue par ses pairs
Responsable des programmes d'études	France Bérubé, directrice adjointe de l'enseignement, membre nommée par le CA
Personnel de la DFPCR	Simon Dugré, directeur de la DFPCR, membre nommé par la DG
Personnel de la DEEM	<i>Vacant, membre nommé par la DG</i>
Personnel professionnel	Julien Martineau, conseiller pédagogique, campus SH, membre nommé par la DG Line Roberge, conseillère pédagogique, campus LP, membre nommée par la DG Joëlle Seyer, professionnelle non enseignante, campus SH, membre élue par ses pairs
Personnel de soutien	Saray Julieth Rangel Valderrama, personnel de soutien à l'enseignement, membre nommée par la DG
Étudiants	Victor Lambert, étudiant campus LP, membre nommé par l'association étudiante Marion Paradis, étudiante campus SH, membre nommée par l'association étudiante
Personnel enseignant	Lisa Boucher, enseignante campus LP, membre élue par ses pairs Patrick Fafard, enseignant campus SH, membre élu par ses pairs Marie-Claude Laflamme, enseignante campus SH, membre élue par ses pairs Sylvie Laramée, enseignante campus SH, membre élue par ses pairs Pascale Lemay, enseignant campus LP, membre élue par ses pairs Lucie Maltais, enseignante campus SH, membre élue par ses pairs Yves Paré, enseignant campus LP, membre élu par ses pairs Philippe Ste-Marie, enseignant campus LP, membre élu par ses pairs

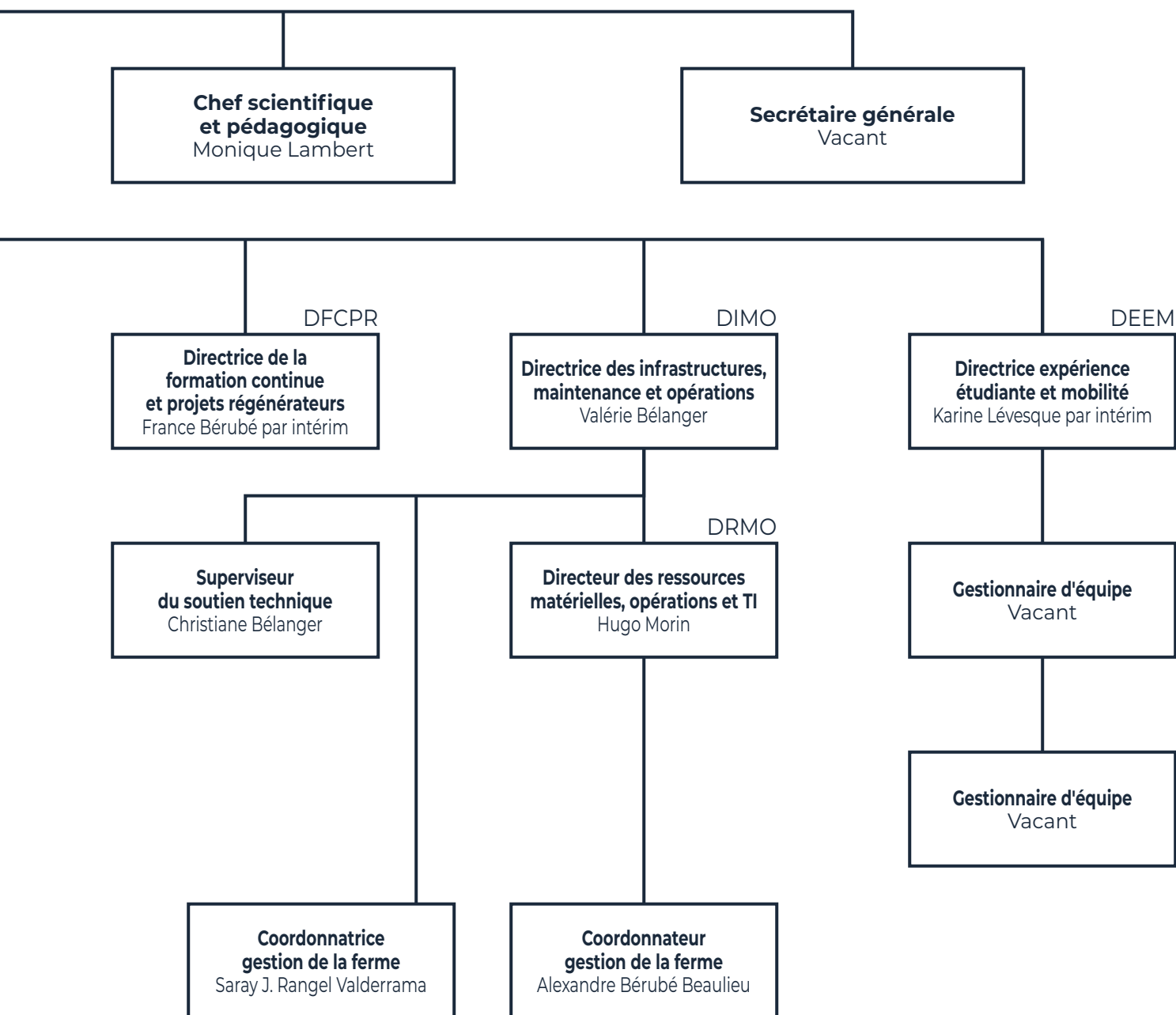


L'organisation en bref

Organigramme*



* Situation au 30 juin 2023





Contexte particulier et caractéristiques de l'ITAQ

Si l'exercice 2021-2022 correspondait à la première année d'existence de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ), l'exercice 2022-2023 correspond quant à lui à la célébration de sa 60^e cohorte. Mais l'ITAQ bénéficie d'une histoire beaucoup plus riche, soit une histoire de plus de 160 ans de savoir-faire en enseignement agricole et agroalimentaire. En effet, avant 1962, année de création des Instituts de technologie agricole, l'un à Saint-Hyacinthe, l'autre à La Pocatière, les établissements existaient déjà sous d'autres formes : l'école permanente d'agriculture à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, créée en 1859 et l'école de laiterie à Saint-Hyacinthe, créée en 1892.

Depuis ses débuts, il contribue à procurer au secteur agroalimentaire sa matière première la plus fondamentale : des connaissances et de l'expertise. Depuis leur fondation, les campus de l'Institut sont toujours demeurés des écoles spécialisées. Ils constituent le plus important réseau d'enseignement technique en agroalimentaire au Québec.

Cependant, les contextes ont beaucoup évolué et avec sa loi constitutive, l'ITAQ s'est engagé dans une stratégie globale de transition agroécologique.

Former une relève de grande qualité

L'ITAQ est le seul établissement d'enseignement collégial dédié exclusivement à l'agroalimentaire au Québec depuis 60 ans. Il offre sept programmes techniques (DEC) correspondant à des champs d'intérêt variés, deux programmes d'études conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) et plus d'une centaine de formations continues, faisant de lui la référence en perfectionnement agroalimentaire au Québec et le porteur du volet formation du Plan d'agriculture durable du Québec du MAPAQ. De plus, le Centre de services scolaire des Phares, en collaboration avec l'ITAQ, offre le diplôme d'études professionnelles en Production animale au campus de La Pocatière depuis plus de 20 ans.

L'ITAQ forme une relève de grande qualité grâce à l'expertise multidisciplinaire de son corps enseignant et des technologues sur place. Il est donc une institution phare et un levier essentiel au Québec pour renforcer la compétitivité de la province dans l'industrie agroalimentaire d'aujourd'hui et de demain.

Une deuxième famille

L'ITAQ offre une expérience étudiante accueillante, stimulante et mémorable afin que les étudiants fassent partie d'une grande famille qui inclut tous ceux qui les ont précédés et ceux qui les suivront.

Chaque année, près de 750 étudiants choisissent l'ITAQ pour poursuivre un DEC ou une AEC. L'Institut accueille aussi plus de 2 000 participants annuellement à différentes activités de formation continue. Des étudiants du DEP formés par le Centre de formation professionnelle Mont-Joli-Mitis fréquentent également le campus de La Pocatière.

Des installations pédagogiques pour un apprentissage pratique

Les étudiants et le personnel de l'ITAQ peuvent bénéficier d'installations incomparables, par leur ampleur et leur diversité, dans le secteur de la formation agroalimentaire au Québec. Constitué de deux campus, l'ITAQ se démarque par ses fermes-écoles, son complexe serricole, son centre équestre, ses usines-pilotes alimentaires, son Centre avicole et porcin, son Unité de production laitière biologique, le Centre de développement bioalimentaire du Québec, le Pavillon horticole écoresponsable et le TechnoLAB d'agriculture urbaine, le Jardin Daniel A. Séguin et ses parcs de machinerie et ateliers de génie rural.

Bien que certaines de ces infrastructures soient plus récentes, plusieurs chantiers sont entrepris sur les deux campus afin de moderniser certaines installations et certains équipements.

Financement

Le financement de l'ITAQ est déterminé à même les crédits du MAPAQ, qui lui dédie une enveloppe budgétaire annuelle globale et récurrente à titre d'organisme autre que budgétaire.

Ce statut permet également à l'Institut de générer des revenus autonomes qu'il pourra utiliser pour son développement et d'être admissible, entre autres, à des programmes gouvernementaux fédéraux et provinciaux. Il pourrait bénéficier de ces programmes pour la réalisation de projets de recherche et développement, pour des activités d'innovation, de transfert technologique ou de coopération internationale. Enfin, il peut également recevoir des subventions du ministère de l'Enseignement supérieur pour certaines fins, dont celle de la recherche en pédagogie.

Seul établissement d'enseignement collégial dédié exclusivement à l'agroalimentaire au Québec depuis 60 ans, l'ITAQ répond activement aux besoins de main-d'œuvre ainsi qu'à ceux des gestionnaires d'entreprises agroalimentaires du Québec. Son rayonnement ainsi que celui de ses enseignants, de ses diplômés et de ses étudiants témoignent de l'excellence et de la pertinence de la formation qui y est offerte.

Mission, vision et valeurs

La mission de l'ITAQ est d'offrir une formation technique de niveau collégial, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, dans les domaines agricole et agroalimentaire, de même que dans les domaines connexes à ces derniers. Il peut aussi offrir une formation relevant d'autres ordres d'enseignement.

L'Institut a également pour mission de faire de la recherche, de réaliser des activités de transfert de connaissances et de dispenser des services destinés à répondre aux besoins des collectivités qu'il dessert.

VISION

Pour les deux prochaines années, l'ITAQ poursuivra son engagement dans la transition écologique à travers ses pratiques et son enseignement de l'agroalimentaire et l'agriculture.

À long terme, l'ITAQ protégera le monde du vivant grâce à l'enseignement et des pratiques agroécologiques et régénératrices pour le bien-être des productrices et producteurs agricoles et la santé des sols.

VALEURS

Dans le cadre de l'exercice de planification stratégique réalisé au cours de l'exercice 2022-2023, il est apparu nécessaire pour l'ITAQ de renouveler ses valeurs afin de mieux représenter son nouveau statut, sa nouvelle vision, mais surtout de mieux représenter ceux qui font vivre ces valeurs au quotidien, son personnel.

Les valeurs organisationnelles régissent les comportements et les relations internes, en plus de servir de références pour engager des relations avec des parties prenantes externes. Les trois valeurs de l'ITAQ sont dynamiques et s'énoncent comme suit :

TRANSMISSION : Cocréer et partager savoirs et expériences dans un objectif commun visant le développement de l'esprit critique et de la responsabilité collective.

ÉVOLUTION : Bâtir l'ITAQ avec des relations inclusives et développer de l'agilité face aux enjeux sociétaux, écologiques et technologiques.

ENGAGEMENT : Contribuer à la mission de l'ITAQ en favorisant une culture de collaboration et d'épanouissement, en mettant de l'avant le plaisir et l'innovation aux études et au travail.

Chiffres clés de l'année 2022-2023



107

formations distinctes
offertes en formation continue



732

étudiants inscrits en formation initiale
dans les campus de La Pocatière
et de Saint-Hyacinthe

158
enseignants



299
employés

2 216
inscriptions
à la formation continue



**Faits
saillants
2022-2023**

60 ans de transmission de savoirs, ça se fête!

Un organisme en transformation

- › Organisation de festivités pour célébrer la 60^e cohorte sous le thème : « L'ITAQ prend son envol » : célébrations de lancement, de clôture, visites intercampus, etc.
 - › Lancement d'une série de bourses d'études ACTE (Agir pour le climat et la transition écologique). Plus de 250 000 \$ en bourses destinés à la cohorte de la session automne-hiver 2023-2024 pour soutenir la mobilité en région et les étudiants qui veulent changer le monde avec l'ITAQ.
 - › Parution d'un cahier spécial sur les 60 ans de l'ITAQ dans le journal Gestion et technologies agricoles (GTA), distribué dans plus de 130 municipalités du Québec et remis aux partenaires et étudiants lors des journées de célébration.
-
- › Réalisation d'une consultation sur le climat organisationnel dans le cadre de la transition de l'ITA vers l'ITAQ par une firme spécialisée en psychologie organisationnelle.
 - › Réflexions et discussions pour doter l'ITAQ de sa première planification stratégique : organisation d'ateliers avec les membres du conseil d'administration, le personnel et les partenaires pour soulever des points à mettre en œuvre afin que l'Institut devienne un acteur clé du changement agroalimentaire dans les trois prochaines années.
 - › Renouvellement des valeurs organisationnelles.
 - › Entrée en vigueur d'une *Politique sur le télétravail* de l'ITAQ venant encadrer cette pratique et déploiement d'une campagne de communication interne afin de la présenter et d'accompagner le personnel.
 - › Production et adoption d'un nouveau code d'éthique à l'intention des gestionnaires et des employés pour favoriser un climat de travail sain.
 - › Adoption de la *Politique organisationnelle de gestion des ressources humaines* afin de se donner un cadre de référence basé sur les bonnes pratiques de gestion du personnel.
 - › Adoption de la *Politique sur la prévention de l'intimidation, du harcèlement et de la violence*.
 - › Lancement des appels d'offres publiques pour trouver les entreprises qui effectueront des travaux sur les bâtiments agricoles de l'ITAQ ainsi que d'autres installations sur ses deux campus. Le groupe d'ingénierie agricole les Consultants Lemay et Choinière Inc. accompagnera l'Institut dans son développement.
 - › Acquisition d'un numéro d'identification ministérielle qui confirme que l'ITAQ est désormais enregistré comme exploitant agricole. Ce numéro donne accès à davantage d'aide financière et des programmes gouvernementaux pour optimiser les productions.
 - › Réparation, remplacement et installations de plusieurs équipements au sein des bâtiments de l'ITAQ.
 - › Renouvellement des conditions de travail de l'ensemble des employés (échues depuis mars 2020), en collaboration avec les trois accreditations syndicales, par la signature de trois conventions collectives ou lettre d'entente.
 - › Formation d'un comité de santé et sécurité au travail.
 - › Élaboration d'une nouvelle charte comptable.

Une transition agroenvironnementale et durable

- › Renaturalisation de la Décharge du collège à La Pocatière, un projet de restauration écologique de ce cours d'eau non adapté, initié par l'ITAQ et ses partenaires, qui propose une approche novatrice basée sur la réhabilitation des processus naturels de régularisation.
- › Mise aux normes environnementales des structures d'entreposage des effluents d'élevage du complexe laitier conventionnel au campus de La Pocatière par la construction d'une structure d'entreposage à lisier et d'une préfosse : un projet novateur maximisant l'utilisation des infrastructures actuelles avec un potentiel d'économies d'intrants récurrentes (carburant pour épandage et litières) tout en favorisant la réduction des GES dans une perspective de circularité.
- › Instauration de bonnes pratiques pour la protection des sols sur les deux campus afin de devenir une référence en matière de récupération et de maintien de la santé des sols. Une transition vers l'agriculture durable, notamment grâce à l'utilisation d'engrais verts et de plantes semées pour diminuer l'application de pesticides sur certaines semences.

La référence du perfectionnement en agroalimentaire

- › Lancement du parcours de formation continue pour soutenir les agriculteurs : partenariat avec le MAPAQ et les partenaires du secteur afin d'offrir, développer et mettre en œuvre une offre structurée de formation continue en agroenvironnement.
- › 42 cours mis en place pour les cinq indicateurs du PAD suivants : réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement (16); améliorer la santé et la conservation des sols (13); améliorer la gestion des matières fertilisantes (4); optimiser la gestion de l'eau (4); améliorer la biodiversité (5).



Lancement des célébrations de la 60^e cohorte avec l'envolée symbolique d'oiseaux de proie, sous la thématique de « L'ITAQ prend son envol ! ».



Clôture des célébrations de la 60^e cohorte.



Participation à plusieurs salons.



Tenue de deux célébrations en l'honneur des 189 diplômés de la 58^e cohorte.

De la théorie à la pratique

- › Activité de comparaison de machinerie agricole où les finissants du programme Technologie du génie agromécanique (TGA) démontrent leur savoir-faire en tenant des ateliers de formation sur deux fourragères automotrices.
- › Organisation de l'événement *Country entre amis*, organisé par les étudiantes du programme Techniques équines dans le cadre du cours Promotion, marketing et développement de marché : une journée familiale qui a permis à plus de 115 personnes de profiter des différentes activités telles que promenades à cheval, bricolage sur fer à cheval, jeux gonflables, maquillage et cours de danse en ligne.
- › Accueil du robot de traite DairyRobot R9500 de GEA pour les trois prochaines années. Ce plus récent modèle du robot de traite sera présent à l'ITAQ pour les étudiants du programme TGA, qui pourront parfaire leurs compétences mécaniques en examinant de près le fonctionnement du robot.
- › Organisation de la première édition du réveillon agroalimentaire : pour des produits frais et des achats locaux, une activité pédagogique offrant un marché de Noël, des kiosques d'information et des conférences est organisée par les étudiants et les enseignants du programme Technologie de production horticole agroenvironnementale.
- › Tenue du Mini-Salon de l'agriculture de l'ITAQ, une activité pédagogique qui favorise la pratique des étudiants en permettant aux visiteurs (étudiants du programme Gestion et technologies d'entreprise agricole) de trouver des produits adaptés à leurs besoins et aux représentants (étudiants du programme TGA) de développer leurs compétences en matière de communication et de vente.
- › Tenue de la 2^e édition d'Expo-sciences du programme Technologie des procédés et de la qualité des aliments (TPAQ) : présentation de projets développés par les finissants du programme.
- › Collaboration entre le Cégep de Granby et l'ITAQ : les étudiants du programme TPQA de l'ITAQ et du programme Technologie du génie électrique (TGÉ) du Cégep de Granby ont travaillé ensemble sur un projet pédagogique. Les étudiants en TPQA devaient s'assurer de la qualité des produits embouteillés, alors que les futurs technologues en TGÉ devaient se charger de la programmation d'une embouteilleuse.

Des initiatives porteuses

- › Mise en place d'un service d'orientation offert aux étudiants à l'interne.
- › Développement, par les conseillers pédagogiques, d'enregistrements audio (balado/podcast) destinés aux enseignants et abordant différents aspects de la pédagogie afin de parler davantage de ce sujet et d'échanger dans un contexte informel.
- › Organisation de la Francofête, des festivités organisées dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie pour sensibiliser les étudiants et les membres du personnel à la richesse de la langue française.



Accueil du robot de traite DairyRobot R9500 de GEA.



Activité de comparaison de machinerie pour les finissants du programme de Technologie du génie agromécanique (TGA).

Des collaborations et partenariats riches

- › Lancement du programme de bourses à la première cohorte de l'AEC Techniques de transformation du lait en produits laitiers : des bourses de 2 500 \$ destinées aux finissants du secondaire et aux personnes qui ne travaillent pas dans l'industrie de la transformation laitière, distribuées par le Conseil des industriels laitiers du Québec et ses collaborateurs.
- › Réflexion collaborative sur le développement de l'Agro-parc à Québec : participation à quatre ateliers et collaboration au comité de travail « Relève agricole et Enseignement ».
- › Cocréation du colloque Nourrir demain sur l'avenir de l'agroalimentaire au Québec et présentation de deux conférences : *Accélérer la transition agroécologique : apprendre et produire en santé* et *Enjeux du secteur végétal et animal : réflexions pour produire autrement*.
- › Organisation de l'événement *Trouve ta couleur* : une activité pour améliorer la connaissance de soi en partenariat le Cégep de La Pocatière, où plus de 500 élèves de 3^e et 4^e secondaire ont eu la chance de découvrir divers domaines d'études!
- › Organisation, en collaboration avec le MAPAQ, d'une journée destinée spécialement aux productrices et producteurs de fleurs coupées.

Recherche

- › Production et adoption de nouvelles politiques organisationnelles venant encadrer et soutenir la recherche, partie intégrante de notre mission renouvelée : *Politique institutionnelle de recherche, transfert et innovation*, *Politique institutionnelle sur la conduite responsable en matière de recherche* et *Politique institutionnelle sur la propriété intellectuelle en matière de recherche*.
- › Accueil de plusieurs chercheurs en transformation laitière dans le cadre d'une journée de formation spécialisée organisée en collaboration avec Op+lait.
- › Participation, en partenariat avec Biopterre, à dix projets de recherche découlant d'une subvention accordée par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG).
- › Mise en place de parcelles d'expérimentation afin de valoriser et présenter les grandes cultures du Québec auprès du public en général, mais surtout de permettre aux étudiants en Technologie de la production horticole agroenvironnementale (TPQA) d'expérimenter et de démontrer les végétaux qui résistent le mieux aux changements climatiques.

Mobilité étudiante et du personnel : l'ITAQ fait un retour sur la scène internationale

- › Signature d'une toute première entente-cadre avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire de la République française : une entente signée avec Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) qui permettra des partenariats spécifiques avec des maisons enseignement ainsi que des projets de bidiplomation et de mobilité des étudiants et du personnel.
- › Signature de partenariats avec 19 lycées agricoles de France.
- › Lancement et remise de bourses voyage aux étudiants et au personnel, dans le cadre du 60^e anniversaire de l'ITAQ : des bourses couvrant 70 % des frais de voyage et séjour.
- › Premier séjour d'immersion en France où un groupe de onze étudiants, accompagnés de deux membres du personnel, ont pu parfaire leur apprentissage au sein de deux établissements d'enseignement français : le lycée les Sillons de Haute-Alsace et l'agrocampus de Tours-Fondettes.
- › Accueil d'une délégation du consulat d'Algérie, d'enseignants français et du ministre de l'Enseignement et son équipe de la Côte-d'Ivoire.

Des efforts récompensés

- › Tenue du 23^e Gala de l'Excellence à La Pocatière où les efforts et les accomplissements remarquables de 60 futurs technologues ont été récompensés.
 - › 66 prix et bourses ont été remis, représentant une somme de près de 31 946 \$.
- › Tenue du 26^e Gala Méritas à Saint-Hyacinthe où le talent, l'engagement et la réussite de 70 futurs technologues ont été récompensés.
 - › 75 prix et bourses ont été remis, représentant une somme de 41 250 \$.
- › Tenue de deux célébrations en l'honneur des 189 diplômés de la 58^e cohorte, portant ainsi le nombre de diplômés à plus de 13 000 depuis la création de l'établissement en 1962.
- › Participation à la finale nationale du Défi OSEntreprendre grâce à deux projets étudiants : la Laiterie du P'tit Lait, qui a permis à des étudiants de transformer le lait de la ferme-école Lapokita pour en faire des produits laitiers comestibles (fromage et sorbet), et le comité étudiant Production circulaire, dont l'objectif de ce comité est de valoriser des produits et de réduire le gaspillage tout en permettant la création de liens à l'intérieur de la communauté étudiante.

Des événements qui rayonnent

- › Organisation de l'événement portes ouvertes sur l'ITAQ pour promouvoir ses programmes et faire visiter ses installations aux étudiants désirant entamer une carrière en agroalimentaire, avec une participation de plus de 650 personnes!
- › Tenue de la 41^e édition d'Expo-POC, une exposition agricole mettant en valeur le savoir-faire des étudiants. Cette édition marque le retour de la participation du grand public, ainsi plus de 1000 visiteurs ont découvert l'expertise de la relève agricole à travers les nombreuses activités offertes : kiosques, conférences et vente à l'encan.
- › Organisation de la Journée carrière et réseautage, une activité d'information et de réseautage qui permet à la communauté étudiante et aux diplômés de l'Institut de rencontrer près de 100 entreprises et organisations du secteur agroalimentaire. Une opportunité en or pour les étudiants de poursuivre leur développement de carrière et de développer leur réseau.
- › Concours Sélection Caseus : une initiative des enseignants de l'ITAQ qui se poursuit depuis 1999, avec la participation de 44 fromageries et l'évaluation de plus de 200 fromages pour l'édition 2023.
- › Tenue de l'événement *Produire autrement*, où plus de 200 jeunes d'écoles primaires étaient de passage à l'ITAQ pour en apprendre plus sur la production maraîchère.

Des expertises à contribution

- › Entente de publication entre l'ITAQ et La Terre de chez nous pour la production de plusieurs articles signés par les enseignants sous la chronique « De l'école à la terre ».
- › Diffusion de la Chronique de l'ITAQ à Radio-Canada : plusieurs stations de radio francophones du Canada ont accueilli des chroniqueurs de l'ITAQ pour aborder l'actualité agroalimentaire.
- › Parution de plus de 100 articles dans les médias.
- › Participation au Green Food Tech 2023 avec la présentation *Emergence of food health ingredients* par la directrice générale.



Signature de deux conventions collectives et d'une lettre d'entente avec les syndicats.



Production d'une vidéo promotionnelle.



Séjour d'immersion en France dans deux établissements d'enseignement, soit le lycée les Sillons de Haute-Alsace et l'agrocampus de Tours-Fondettes.



Tenue du Mini-Salon de l'agriculture.



Entente avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire de la République française.



Participation au colloque Nourrir demain sur l'avenir de l'agroalimentaire au Québec.



Lancement du parcours de formation continue du Plan d'agriculture durable 2020-2030.



Organisation de la première édition du réveillon agroalimentaire.



Relance du concours Sélection Caseus avec l'évaluation de plus de 200 fromages.



Visite de chercheurs en transformation laitière.



Tenue de la 41^e édition d'Expo-POC.



Visite d'entreprises agricoles pour les étudiants de Technologie du génie agromécanique (TGA).



Événement Country entre amis, organisé par les étudiantes du programme Techniques équines.



Ateliers de réflexions et de discussions pour doter l'ITAQ de sa première planification stratégique.



**Données sur
les programmes,
l'effectif étudiant,
la diplomation,
les admissions et
les stages 2022-2023**

Tableau comparatif de 2021-2022 à 2022-2023 de l'effectif étudiant et des diplômés

PROGRAMMES TECHNIQUES (DEC)

PROGRAMMES	EFFECTIF ÉTUDIANT		DIPLÔMÉS	
	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023
CAMPUS DE LA POCATIÈRE				
Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA)	120	116	28	24
Gestion et exploitation d'entreprise agricole (GEEA)	1	0	1	0
Technologie des productions animales (TPA)	53	56	19	13
Technologie de la production horticole et de l'environnement (TPHE)	28	8	16	7
Technologie de la production horticole agroenvironnementale (TPHA)	20	27	0	3
Technologie des procédés et de la qualité des aliments (TPQA)	13	4	8	0
Technique équine	78	74	13	12
Hors cheminement	0	0	0	0
DEC sans mention	0	0	2	3
Préalables universitaires	0	0	0	0
Tremplin DEC	0	0	0	0
Total campus de La Pocatière	313	285	89	62
CAMPUS DE SAINT-HYACINTHE				
Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA)	145	194	35	43
Gestion et exploitation d'entreprise agricole (GEEA)	0	0	0	3
Technologie des productions animales (TPA)	85	62	16	19
Technologie de la production horticole et de l'environnement (TPHE)	28	5	18	4
Technologie du génie agromécanique (TGA)	41	39	13	10
Technologie de la production horticole agroenvironnementale (TPHA)	74	80	0	19
Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (PCHO)	25	30	6	4
Technologie des procédés et de la qualité des aliments (TPQA)	35	33	11	7
Hors cheminement	0	0	0	0
DEC sans mention	0	0	1	2
Préalables universitaires	1	1	0	0
Tremplin DEC	0	3	0	0
Total campus de Saint-Hyacinthe	434	447	100	111
TOTAL	747	732	189	173

PROGRAMMES TECHNIQUES (DEC)

¹ Seules les demandes pour la 1^{re} session sont comptabilisées. Les demandes incluent celles du SRACQ, du SRAM et les changements de programme à l'interne qui occupent une place en 1^{re} année (incluant ceux qui avaient été admis à l'hiver en Tremplin DEC). Ne comprend pas les demandes d'admission d'anciens étudiants qui reviennent en 2^e ou 3^e année.

38

Nombre de stages réalisés en 2022-2023

CAMPUS DE LA POCATIÈRE

PROGRAMMES	STAGES CRÉDITÉS	STAGES HORS QUÉBEC
GTEA	-	5
TPA	-	-
TGA	-	-
TPHE	-	-
TPHA	-	-
PCHO	-	-
TPQA	-	-
TÉ	15	-
TOTAL	15	5 (dont 4 ATE et 1 stage non crédité)

CAMPUS DE SAINT-HYACINTHE

PROGRAMMES	STAGES CRÉDITÉS	STAGES HORS QUÉBEC
GTEA	-	9
TPA	27	1
TGA	-	1
TPHE	1	-
TPHA	-	1
PCHO	2	-
TPQA	-	-
TÉ	-	-
TOTAL	30	12 (dont 11 ATE et 1 stage crédité)

Nombre de séquences Alternance travail-études (ATE) réalisées en 2022-2023

PROGRAMMES	CAMPUS DE LA POCATIÈRE	CAMPUS DE SAINT-HYACINTHE
GTEA	18	68
TPA	20	-
TGA	-	19
TPHE	-	-
TPHA	6	33
PCHO	-	10
TPQA	2	8
TÉ	-	-
TOTAL	46	138



**Prix et
distinctions reçus
en 2022-2023**

Prix et bourses reçus par des étudiants de l'ITAQ

Nom du concours ou de la bourse et organisme responsable	Prix mérité ou bourse obtenue	Nom du gagnant et programme d'étude
25^e édition du Défi OSEntreprendre OSEntreprendre	Lauréat local, volet Collégial collectif Lauréat régional, volet Collégial collectif	Comité étudiant Production Circulaire TPQA
25^e édition du Défi OSEntreprendre OSEntreprendre	Lauréat local, volet Collégial collectif Lauréat régional, volet Collégial collectif	Projet La laiterie du P'tit Lait GTEA
Programme des distinctions honorifiques Lieutenant-gouverneur du Québec	Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse	Floriane Melançon TPHA Jorane Van Winden TPHA
Médaille académique Gouverneur général	Médaille de la Gouverneure générale du Canada	Élisabeth Cliche TPHE Anne-Sophie Sheridan-Paré PCHO
Médailles d'excellence Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	Médaille d'excellence du MAPAQ	Élisabeth Cliche TPHE
		Lysanne Dubé GTEA
		Gabriel Dusablon GTEA
		Adèle-Ann Favreau-Pollender TPHE
		Frédéric Fournier-Gaumond TPAQ
		Odyssée J. Casavant TPQA
		Claudie Lavallée TPA
		Vanessa Legault TÉ
		Jérôme Marsan TGA
		Angélie Ouellet TPA
Bourse de persévérance scolaire Fondation Édouard-Brochu	Bourse (250 \$)	Anne-Sophie Sheridan-Paré PCHO Rosalie Valcourt TPQA
Bourses pour l'AEC techniques de transformation du lait en produits laitiers Conseil des industriels laitiers du Québec	Bourse (2 500 \$)	Samuel Guay Salimata Ouattara Sandrine Simard AEC techniques de transformation du lait en produits laitiers
Prix de la Technopole (volet académique) Saint-Hyacinthe Technopole	Bourse (1000 \$) et une médaille commémorative	Danick Bonnette TPQA
Concours des Prix étudiants du 90^e Congrès ACFAS Association pour la recherche au collégial	Lauréat du 3 ^e prix Mention Relève étoile dans le secteur de la santé	Danick Bonnette TPQA

Prix et bourses reçus par l'ITAQ, ses diplômés et ses professeurs

Nom du concours ou de la bourse et organisme responsable	Prix mérité ou bourse obtenue	Nom du gagnant et programme d'étude ou domaine d'enseignement
44^e Gala du concours Les plus beaux Jardins du Québec Association des paysagistes professionnels du Québec (APPQ)	Prix Reconnaissance 2023	Véronique Pepin Enseignante au programme Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (PCHO)
44^e Gala du concours Les plus beaux Jardins du Québec Association des paysagistes professionnels du Québec (APPQ)	Prix Le Jardin de la relève	Équipe du programme Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (PCHO) Jardin-école InterLab
Assemblée générale annuelle Association de la race, Jersey Canada	Prix Jeunes Méritants Jersey 2023	Olivier Marquis Diplômé en GEEA Marie-Christine Fortin Diplômée en GEEA
17^e concours Tournez-vous vers l'excellence! La Financière agricole du Québec	Bourse de 2 500 \$	Alexandra D. Rochette Diplômée du programme GEEA (maintenant GTEA)
Personnalités du mois Élevage & Cultures	Personnalité avril 2023	Aisha Issa Directrice générale
Reconnaissance Holstein Canada	Certificat de reconnaissance pour longue production	Ferme Maskita
Meilleurs troupeaux québécois Holstein Canada	Meilleure moyenne de classification des vaches en première lactation en 2022	Ferme Maskita
Concours Lait'xcellent Les Producteurs de lait du Québec	Certificat Grande distinction	Ferme Maskita



Plan d'agriculture durable

Le ministre peut confier à l'Institut tout mandat connexe à la réalisation de sa mission. C'est pourquoi l'ITAQ est mandataire du développement et de la mise en œuvre, de concert avec tous les acteurs concernés, d'un parcours structuré de formation continue en agroenvironnement. Ce parcours est l'une des mesures phares du Plan d'agriculture durable 2020-2030 (PAD) du MAPAQ visant à supporter les engagements climatiques et de développement durable du gouvernement du Québec. L'objectif de ce parcours est d'accélérer, par la formation, l'implantation des meilleures pratiques agroenvironnementales et performantes afin de répondre aux préoccupations du milieu agricole et des citoyens. Il propose une offre de 45 formations structurées, proposées par 9 organisations différentes, accessible dans toutes les régions du Québec et adaptée aux besoins des producteurs agricoles ainsi qu'à ceux des autres acteurs du milieu.

Principales réalisations de l'ITAQ en 2022-2023

- › Développement d'un parcours de 45 formations, dont 18 sont issues de l'ITAQ;
- › Une offre de formation en croissance, avec l'ajout de 15 formations en 2022-2023;
- › Réalisation de l'inventaire des formations et sollicitation auprès des institutions d'enseignement et des partenaires afin d'offrir des formations en agroenvironnement;
- › Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication afin de promouvoir le parcours de formation continue du Plan d'agriculture durable (PFCPAD);
- › Création du *Guide de présentation de projets de formations*, contenant les critères d'admissibilité structurés et assurant transparence et équité;
- › Création de la page Web du PFCPAD (www.itaq.ca/pad), avec hyperliens facilitant l'accessibilité et l'inscription à toutes les formations;
- › Création d'un logo « Formation PAD » pour identifier les formations admises au PFCPAD.



LES
RÉSULTATS

Plan stratégique

Depuis sa création en juillet 2021, l'ITAQ compose avec une nouvelle mission, édictée par la *Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec*, Loi selon laquelle il a aussi l'obligation de procéder à un exercice de planification stratégique qui doit être déposé au MAPAQ.

Le projet de planification stratégique 2023-2027 a été adopté par le conseil d'administration de l'ITAQ le 20 juin 2023, puis déposé pour adoption par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Il annonce une vision, enchâsse les nouvelles valeurs organisationnelles et établit des orientations stratégiques pour les cinq prochaines années ainsi qu'un plan d'action pour les deux premières années. Il répond aux enjeux majeurs auxquels le secteur de la relève agricole est confronté : l'adaptation et la résilience face aux changements climatiques, l'évolution des paradigmes de production et de transformation agroalimentaire et la nécessité d'enseigner une nouvelle relation au vivant et aux cycles des matières et d'énergie.

En fonction de son contexte, de sa mission et de la disponibilité de ses ressources, l'ITAQ a établi, pour 2023-2027, quatre orientations et quinze objectifs auxquels ses efforts seront consacrés en priorité. L'atteinte de ces quinze objectifs a été planifiée pour livrer les résultats correspondant au rêve d'un ITAQ avant-gardiste, tel qu'exprimé par les parties prenantes internes et externes.

Ce projet de plan stratégique est le fruit d'une réflexion commune et d'un exercice collectif de cocréation, où les membres du conseil d'administration, le personnel et les partenaires externes ont été impliqués. En effet, plusieurs ateliers et consultations ont été menés au cours de l'exercice à ce sujet.

Conformément à l'article 25 de la Loi sur l'ITAQ, lors de sa préparation, le conseil d'administration a tenu compte des plans stratégiques établis par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et par le ministère de l'Enseignement supérieur du Québec. Il a aussi pris en considération des réflexions et résultats de consultations obtenus antérieurement, notamment en ce qui concerne les infrastructures.





**LES RESSOURCES
UTILISÉES**

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif en poste au 31 mars 2023¹

Secteur d'activité	2021-2022 (1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022)	2022-2023 (1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023)	Écart ³
Pédagogique	141	158	ND
Application pédagogique	44	44	ND
Administratif ²	103	97	ND
TOTAL	288	299	ND

¹ Nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.

² Incluant la dirigeante de l'organisme.

³ L'écart est non disponible en raison du changement de référence entre l'année 2021-2022 (effectif en poste au 30 juin) et l'année 2022-2023 (effectif en poste au 31 mars).

Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2021 ¹ (\$)	2022 (\$)
Favoriser le perfectionnement des compétences	ND	171 389
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	ND	4 646
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	ND	13 598
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	ND	50 378
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	ND	0

¹ En raison du contexte de transition des opérations du MAPAQ vers l'ITAQ, les montants détaillés concernant l'évolution des dépenses de formation ne sont pas disponibles pour l'année 2021.

Évolution des dépenses de formation

Répartition des dépenses en formation	2021	2022
Proportion de la masse salariale (%)	ND	1 % ³
Nombre moyen de jours de formation par personne	ND	1,8
Cadre	ND	21
Professionnel	ND	64
Fonctionnaire	ND	53
Enseignants	ND	390
Total ¹	ND	528
Moyenne des sommes allouées par personne ²	ND	802,71 \$

¹ Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel, le personnel fonctionnaire et le personnel enseignant.

² Moyenne des sommes allouées aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel, le personnel fonctionnaire et le personnel enseignant.

³ Le système de gestion et les procédures de compilation des données ne permettent pas d'avoir le portrait complet, donc le chiffre est sous-estimé.

Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier

au 30 juin 2023

	2020-2021 ² (%)	2021-2022 (%)	2022-2023 (%)
Taux de départs volontaires ¹	ND	16,7	12,65

¹ Ces pourcentages comprennent les démissions, les mutations et les départs à la retraite.

² Les chiffres présentés dans le rapport annuel de gestion 2020-2021 du MAPAQ n'étant pas ventilés pour l'ITAQ, les données sont plus difficilement accessibles.

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2020-2021 ¹	2021-2022	2022-2023
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	ND	11	3

¹ Les chiffres présentés dans le rapport annuel de gestion 2020-2021 du MAPAQ n'étant pas ventilés pour l'ITAQ, les données sont plus difficilement accessibles.

Utilisation des ressources financières

Cette information fera partie des états financiers à venir. Voir la section États financiers de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Utilisation des ressources informationnelles

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2022-2023

Type d'intervention	Investissements ³ (000 \$)	Dépenses (000 \$)
Projets ¹	43,9	-
Activités ²	599,9	1 167,2
Total	643,8	1 167,2

¹ Intervention en ressources informationnelles constituant un projet en ressources informationnelles, au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

² Toute autre intervention en ressources informationnelles, qu'elle soit récurrente ou non récurrente, ne constituant pas un projet en ressources informationnelles, au sens de l'article 16.3 de la Loi.

³ Les chiffres sont tirés du rapport de programmation et bilan rédigé et envoyé au MCN en début d'année.

Réalisation - Ressources informationnelles

› Centre de communication et de traitement informatique

La nouvelle salle de traitement informatique est physiquement opérationnelle. Le déplacement des composants de communication et de traitement, dans le respect des normes du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), est à venir afin de garantir la stabilité du service. Ce nouveau centre assurera une stabilité électrique et une sécurité anti-incendie répondant aux normes actuelles.

› Système ITIL

Un système ITIL de gestion des interventions en technologie de l'information (TI) est en cours d'implantation et permettra la mise en place de processus intégrés de gestion des TI. Sa mise en place sera progressive, en adéquation avec les besoins émergeant de la nouvelle organisation qu'est l'ITAQ.

› Migration des ressources auparavant fournies par le MAPAQ vers l'ITAQ

Le processus de migration des effectifs du MAPAQ se poursuit en harmonie avec les recommandations en termes de consolidation des centres de traitement informatique (CCTI). Les ressources hébergées au MAPAQ doivent être migrées en tenant compte du volet intégration à l'infonuagique recommandé par le MCN. La migration se fait donc en parallèle avec le projet de CCTI faisant en sorte que certaines ressources se retrouveront dans l'infonuagique et d'autres seront implantés dans le centre de traitement informatique de l'ITAQ.

La migration a débuté par la télécommunication réseautique, l'épine dorsale des organisations. La migration des commutateurs d'accès et des équipements de monitoring est en cours de réalisation, ce qui permet à l'ITAQ d'être autonome à ce niveau par rapport au MAPAQ.

La téléphonie IP, auparavant fournie par le MAPAQ, est également en cours de remplacement par un accès téléphonique Teams. De plus, les salles de vidéoconférences IP du MAPAQ ont été transformées en salles Teams afin d'assurer l'intégration complète. La mise hors service du système téléphonique du MAPAQ devrait s'effectuer à l'automne 2023.

D'autres actions plus techniques ont été réalisées comme le changement de la plage d'adresses et la modification du routage, mais ces travaux, bien qu'essentiels au bon déroulement des activités, ne sont pas perceptibles par le personnel.

› Salles de classe comodales

Trois salles de classe comodales ont été ajoutées pour répondre au besoin de formation à distance spécialement observé en formation continue. Ces salles sont équipées de tableaux intelligents, de caméras de suivi et de systèmes de prise et de diffusion audio permettant une interactivité entre l'enseignant et ses apprenants. Ces salles peuvent également être utilisées pour la formation régulière afin d'exploiter les ressources professorales d'un autre campus.

› **Ajout de fonctionnalités en support à l'enseignement**

Un système permettant aux enseignants de gérer eux-mêmes le volet intégration technologique a été ajouté. L'enseignant peut donc par lui-même décider d'exploiter les fonctionnalités technopédagogiques de Teams ou de Moodle à l'intérieur de son cours. Il peut paramétrer le volet qu'il désire exploiter. Ce système plus accessible favorise l'adoption par les enseignants de l'intégration technologique dans leurs cours ce qui est souvent apprécié par la clientèle étudiante.

› **Nouveaux systèmes de gestion financière et de gestion des ressources humaines**

L'ITAQ poursuit la mise en place du système de gestion des ressources financières et de gestion des ressources humaines dans le but de remplacer le système gouvernemental SAGIR. Ces systèmes seront opérationnels uniquement à moyen terme, ce qui demande de mettre en place des systèmes temporaires palliatifs pour supporter des fonctionnalités devenues inopérantes par la désuétude des systèmes les supportant.

Le projet est à la phase d'extraction des données des systèmes informatiques du MAPAQ pour les intégrer aux nouveaux environnements.

› **Mise à jour du parc informatique**

L'ensemble du parc informatique a été migré dans l'environnement ITAQ et environ le quart du parc a été renouvelé pour maintenir un niveau d'efficacité adéquat des équipements à long terme. Les ordinateurs portatifs sont privilégiés pour permettre une souplesse en termes de télétravail et pouvoir être en mesure de répondre à tout événement, comme la récente pandémie. L'ensemble du personnel qui en a besoin dans le cadre de ses fonctions a accès à un ordinateur portable.





ANNEXES — AUTRES EXIGENCES

Répartition des effectifs en heures rémunérées

pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés ¹
Personnel d'encadrement	26 306	78	26 384	14,44
Personnel professionnel	81 103	727	81 830	44,80
Personnel enseignant	205 070	709	205 780	112,6
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	131 034	1 223	132 257	72,41
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	21 670	40	21 710	11,88
Étudiants et stagiaires	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Total 2022-2023	465 183	2 778	467 961	256,13
Total 2021-2022	463 266	3 642,28	466 909	255,66

¹ Le total en ETC transposé correspond au nombre total d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus,
conclus en 2022-2023

	Nombre	Valeur (\$)
Contrat de service avec une personne physique (en affaires ou non)	2	128 050
Contrat de service avec un contractant autre qu'une personne physique	11	747 390
TOTAL	13	875 440

Politique de financement des services publics

Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

L'ITAQ souscrit aux normes, règles et pratiques en vigueur, et ce, conformément à la Politique de financement des services publics. Cependant, en raison du contexte de transition, les données ne sont pas accessibles.

L'ITAQ est assujéti à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* qui a pour but de faciliter la divulgation des actes répréhensibles, mais aussi d'établir un régime de protection des divulgateurs contre d'éventuelles représailles. Cette loi offre également la possibilité aux employés d'un organisme public de faire une divulgation par rapport à celui-ci.

Les organismes publics doivent établir une procédure permettant d'encadrer et de faciliter la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics. C'est le MAPAQ qui gère ce processus pour l'ITA avant la création de l'ITAQ. Étant en processus de transition et de transfert des activités avec le MAPAQ, l'ITAQ n'a pas adopté de procédure au cours de l'exercice 2022-2023. Un projet de procédure a cependant été entamé, mais en raison du départ de la secrétaire générale, le tout n'a pu être concrétisé pour l'exercice en cours.

En 2022-2023, l'ITAQ n'a reçu aucune demande d'accès à l'information.

Un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (comité AIPRP) a été créé. Son mandat est de soutenir l'ITAQ dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès. En raison du départ de la secrétaire générale, les travaux de ce comité ont cependant été suspendus.

Nombre total de demandes reçues : 0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	0	0	0
21 à 30 jours	0	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
TOTAL	0	0	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	0	0	0	
Partiellement acceptée	0	0	0	
Refusée (entièrement)	0	0	0	
Autres	0	0	0	

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponse
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employés votre organisation compte-t-elle?	50 ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice? <i>Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :</i>	17
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation <i>Si, oui, expliquez lesquelles :</i>	Non

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponse
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation? <i>Si oui, donnez la date à laquelle a été adoptée :</i>	25 juin 2013
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée? <i>Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française :</i>	15 décembre 2020

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponse
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application? <i>Si oui, expliquez lesquelles :</i>	Non
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application?	À définir

Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel

L'ITAQ applique la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel adoptée le 13 juin 2019.

Au cours de l'exercice 2022-2023, l'ITAQ a procédé à différentes modifications aux outils et formulaires découlant de la Politique :

- › Adoption et diffusion des formulaires tenant compte de la divulgation des sanctions aux victimes;
- › Mise à jour des formulaires de plainte et de signalement.

L'ITAQ a, de plus, travaillé sur la mise à jour de la Politique tout au long de l'exercice. Une nouvelle version a été complétée en mai 2023 et est soumise depuis pour des fins de consultations auprès des directions et gestionnaires, associations étudiantes, comité permanent, etc.

Éléments de reddition de comptes prévus dans la Politique

Mesures de prévention et de sensibilisation mises en place

- › Tournée des classes de 1^{re} année en août et septembre 2022 pour sensibiliser les étudiants sur les violences à caractère sexuel (VACS), la Politique et les services du Guichet d'accueil et de références sur les VACS.
- › Kiosques, animations, quiz, exposition de photos, simulations de cas, techniques d'impact, diffusion de vidéos sur différents thèmes liés au VACS : consentement, relations saines, violence conjugale, types de VACS, diversité sexuelle et de genre, mythes et préjugés, consommation responsable, attitudes aidantes, etc.
- › Création, affichage et distribution de matériel de sensibilisation et de prévention sur différents sujets liés aux VACS : étiquettes avec du contenu informatif apposées sur des paninis et des verres à café, napperons, préservatifs pour hommes et femmes, protèges verres contre les drogues du viol, affiches dans les endroits achalandés des campus, etc.
- › Partenariat ou visites de différents organismes qui agissent en prévention ou en intervention en contexte de VACS sur les deux campus : CALAS, SQ, Satellite organisme en prévention des dépendances, Centre d'intervention jeunesse des Maskoutains, Tandem-Jeunesse, CALAC du KRTB, Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska, Mains BSL, etc.
- › Diffusion d'actualités, de vidéos, d'outils s'adressant au personnel et aux étudiants visant la sensibilisation et la prévention des VACS par le biais de la plateforme Omnivox.
- › Information et promotion sur la plateforme Omnivox des services offerts par l'équipe du Guichet d'accueil et de références sur les VACS, de la Politique, des formulaires de signalement-plainte-divulgence de relation.

Activités de formation suivies par les étudiants, le personnel et les représentants des associations étudiantes

- › Contrat de sous-licence conclu en octobre 2020 avec la Fédération des cégeps en vue de l'utilisation d'une formation en ligne développée par l'Université Concordia et intitulée *Ça nous concerne tous : vivre dans une communauté collégiale exempte de violence sexuelle*, laquelle a été adaptée pour les besoins de l'ITAQ avant d'être diffusée auprès de ses étudiants – renouvellement de cette entente en cours;
- › Formation en ligne, *Ça nous concerne tous : vivre dans une communauté collégiale exempte de violence sexuelle* offerte aux étudiants de 1^{re} année et aux membres du personnel;
- › Formation en ligne, *La culture du viol* de Suzanne Zaccours offerte aux étudiants de 2^e, 3^e, 4^e année et aux membres du personnel;
- › Activité de formation avec le CAVAS, couvrant le territoire de SH, suivie par les étudiants membres de l'Association générale des étudiants du campus de Saint-Hyacinthe;
- › Pochette remise aux étudiants membres des différents comités et représentants de l'Association générale des étudiants du campus de La Pocatière contenant de l'information, des conseils et des outils pour prévenir et intervenir adéquatement;
- › Cours d'autodéfense offert aux étudiants du campus de La Pocatière en collaboration avec le Centre-Femmes La Passerelle.

Mesures de sécurité mises en place

- › Vérification périodique de l'aménagement sécuritaire des lieux en ce qui a trait notamment à l'éclairage, au verrouillage des portes, à la surveillance physique, à la cybersurveillance et à la vidéosurveillance et information à la direction concernée des modifications/réparations à effectuer, s'il y a lieu.
- › Lors d'activités sociales et de soirées festives organisées par les Comités étudiants et les Associations étudiantes, présence sur les lieux de gardiens de sécurité, de travailleuses de rue et d'intervenantes formées spécifiquement pour intervenir en cas de VACS.

Nombre de signalements et de plaintes reçus et délais de traitement

- › Trois signalements et quatre plaintes ont été reçus. Les signalements et plaintes ont été traités avec diligence en respectant le délai maximal de 90 jours prévus dans la Politique.

Interventions effectuées et nature des sanctions appliquées

- › Des accommodements, interventions et sanctions de diverses natures ont été utilisés et appliqués : soutien psychosocial par l'équipe du Guichet, référence à des organismes externes spécialisés en VACS, rencontre avec les directions concernées, restrictions ou interdictions de participer à certaines activités et événements, note au dossier de la personne mise en cause, etc.

Processus de consultation utilisé lors de l'élaboration ou de la modification de la Politique, s'il y a lieu

- › Implication étroite de la secrétaire générale lors de l'élaboration et de la modification des formulaires liées à la Politique et de la mise à jour de cette dernière.
- › Présentation de la mise à jour de la Politique et consultations devant les différentes instances de l'ITAQ et des membres de sa communauté en vue de son adoption par le conseil d'administration.

Développement durable

Le défi du développement durable est un enjeu sur lequel l'ITAQ entend poursuivre sa sensibilisation quant à la mise en place de bonnes pratiques.

Éventuellement, l'ITAQ réalisera son propre Plan d'action de développement durable, élaboré en fonction de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Mais en raison de circonstances exceptionnelles, l'ITAQ a poursuivi, pour une dernière année, l'objectif gouvernemental 2.4 du Plan d'action de développement durable 2015-2020 qui se traduit ainsi : *Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable.*

Le tableau suivant fait état des résultats obtenus au cours de l'année 2022-2023 pour cet objectif selon les deux indicateurs retenus depuis le début de la démarche.

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable pour la période 2022-2023

Objectif gouvernemental 2.4 : Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
Développer, auprès de la clientèle étudiante et du corps professoral de l'Institut de technologie agroalimentaire (du Québec), la capacité d'intégrer les trois dimensions du développement durable dans leurs interventions professionnelles et citoyennes	Pourcentage des étudiants ayant été sensibilisés aux concepts de développement durable	50 % des étudiants de 1 ^{re} année ayant suivi un cours intégrant le développement durable d'ici 2020 (cible maintenue pour 2022 et 2023)	92 %	Atteinte
	Pourcentage des enseignants de 1 ^{re} année ayant intégré des notions de développement durable dans leur enseignement	50 % des enseignants ciblés d'ici 2020 ayant intégré des notions de développement durable dans un de leurs cours d'ici 2020 (cible maintenue pour 2022 et 2023)	100 %	Atteinte



Les administrateurs de l'ITAQ sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, de respecter les principes et les règles du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration, adopté le 20 mars 2023, diffusé sur le site Web de l'Institut sous les rubriques *À propos de l'ITAQ* et *Cadre légal et documents officiels*¹.

Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration

(Tel qu'adopté par le conseil d'administration de l'ITAQ le 30 mars 2023)

PRÉAMBULE

Les membres du conseil d'administration (« administrateurs ») de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (« l'Institut ») exercent leurs responsabilités en donnant la primauté au respect de l'intérêt public, à une gouvernance inspirant la confiance du public envers les institutions gouvernementales et à la réalisation de la mission de l'Institut.

Les administrateurs sont des administrateurs publics en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*. Ainsi, ils sont tenus de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévue par cette loi et plus particulièrement à son *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* ainsi que ceux établis au présent code d'éthique et de déontologie (« Code ») adopté par le conseil d'administration (« Conseil »).

SECTION I DÉFINITIONS

1. Dans le présent Code, les expressions suivantes sont définies ainsi :

- a) **Conflit d'intérêts** : désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle qui est de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaire à l'exercice d'une fonction ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.
- b) **Conflit d'intérêts indirect** : Cas où un administrateur peut tirer un avantage quelconque par ricochet. Cette notion inclut également l'apparence de conflit.
- c) **Information confidentielle** : signifie toute donnée, information ou renseignement (y compris tout renseignement personnel) ayant trait aux activités de l'Institut, à ses partenaires, sa clientèle et ses fournisseurs, de nature stratégique, financière, commerciale ou personnelle qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un administrateur, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque, de compromettre la réalisation d'une opération ou d'un projet auquel l'Institut participe.

¹ Le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'ITAQ peut être consulté à l'adresse suivante : itaq.ca/a-propos-de-litaq/presentation/cadre-legal-documents-officiels.

SECTION II OBJETS ET CHAMP D'APPLICATION

2. Le présent Code est applicable à tous les administrateurs de l'Institut et traite notamment des points suivants :
 - › les mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts;
 - › l'identification de situations de conflit d'intérêts;
 - › les devoirs et obligations des administrateurs même après qu'ils ont cessé d'exercer leurs fonctions;
3. Le présent Code a également pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance entre l'Institut et sa clientèle, ses partenaires, ses fournisseurs et le public en général. Il a aussi pour objet de favoriser la transparence de l'administration générale de l'Institut au sein de son organisation et de responsabiliser les administrateurs.

SECTION III CADRE NORMATIF ET INTERPRÉTATION

4. Le présent Code s'appuie notamment sur les lois, politiques, règlements et directives suivants :
 - › Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (chapitre 1-13,012); (« Loi sur l'ITAQ »)
 - › Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02) (« LGSE »)
 - › Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30); (« LMCE »)
 - › Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (chapitre M-30, r. 1); (« Règlement »)
 - › Politique de gestion contractuelle de l'ITAQ;
 - › Règlement intérieur et de gouvernance de l'ITAQ;
 - › Règlement sur le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines de l'ITAQ.
5. Le présent Code est adopté conformément à l'article 34 du Règlement et de l'article 15, 4° de la LGSE;
6. L'Institut, constitué par la loi sur l'ITAQ, est une personne morale, mandataire de l'État, assujettie à la LGSE. En vertu de la LGSE, le comité de gouvernance, d'éthique et des ressources humaines de l'Institut a la responsabilité d'élaborer un code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs à être adoptée par le Conseil.
7. Le présent Code reflète et, le cas échéant, complète les dispositions du cadre normatif. Il ne reprend pas tous les sujets traités dans le cadre normatif précité et ne doit pas être interprété de manière à en restreindre la portée.
8. Le présent Code ne soustrait pas les administrateurs au Règlement. En cas de divergence entre le présent Code, la LMCE et le Règlement, les règles et les principes les plus exigeants d'un point de vue moral ou éthique s'appliquent.
9. En cas de doute quant aux gestes qu'il convient de poser ou non, l'administrateur doit agir selon l'esprit et les principes des règles applicables en vertu du présent Code, en se référant au mandat et à la mission de l'Institut ainsi qu'aux valeurs sur lesquelles celui-ci s'appuie.

SECTION IV RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE ET PRINCIPES D'ÉTHIQUE

Mission, valeurs et principes généraux

10. L'administrateur doit contribuer à la réalisation de la mission de l'Institut et à la bonne administration de ses ressources et de ses biens.
11. Cette contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
12. L'administrateur doit en tout temps agir de bonne foi avec pour seul objectif le bien de l'Institut sans tenir compte des intérêts particuliers d'aucune autre personne, aucun autre groupe ou aucune autre organisation.
13. L'administrateur doit agir avec respect dans ses relations avec les autres administrateurs, le personnel de l'Institut, la clientèle de celui-ci ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.
14. L'administrateur doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions au service de l'Institut.

Exercice de la fonction d'administrateur

15. L'administrateur se rend disponible pour remplir ses fonctions au service de l'Institut, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires de l'Institut et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote sauf pour un motif sérieux.
16. L'administrateur s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.
17. L'administrateur met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires de l'Institut.
18. Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, l'administrateur révèle tout renseignement ou fait aux autres administrateurs lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence significative sur une décision que le Conseil doit prendre ou sur une action que le Conseil doit poser.
19. Avant de participer à une décision, l'administrateur s'assure que celle-ci respecte l'ensemble des règlements et politiques de l'Institut.

Discretion, indépendance et réserve

20. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa fonction au service de l'Institut et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
21. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions au service de l'Institut.
22. Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.
23. L'administrateur autre que le président du Conseil ou le directeur général ne peut agir comme porte-parole de l'Institut, sauf s'il a obtenu l'autorisation explicite de le faire de la part de l'un d'eux ou de l'ensemble du Conseil.

Le directeur général est le premier responsable pour l'ensemble des communications avec les représentants des médias et le public en ce qui a trait aux activités de l'Institut. À l'occasion, le président du Conseil peut également agir à titre de porte-parole de l'Institut, de concert avec le président-directeur général.

24. L'administrateur doit, sauf dans la mesure que peut déterminer le Conseil d'administration, s'abstenir de commenter les décisions, les positions, les avis, les discussions, les communiqués et les démarches du Conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue, un réseau social ou toute autre plateforme de partage d'information.
- L'administrateur ne prend pas position publiquement à l'encontre des décisions du Conseil, par des actions ou des propos immodérés, et évite de porter atteinte à la réputation de l'Institut ou à celle de ses administrateurs, des personnes qui y oeuvrent, de sa clientèle ou de ses partenaires.
25. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
26. L'administrateur doit faire un usage approprié des médias sociaux afin d'éviter de nuire à l'image et à la réputation de l'Institut, de ses administrateurs et de son personnel.

Non-ingérence dans le fonctionnement interne

27. À l'exception du président du Conseil et du directeur général, un administrateur doit éviter toute ingérence dans le fonctionnement interne de l'Institut. Il doit s'abstenir de communiquer avec un dirigeant, un cadre ou un employé de l'Institut, pour s'ingérer dans son travail, pour lui donner des instructions, pour discuter ou requérir un renseignement confidentiel, à moins d'y être expressément autorisé par le Conseil. L'administrateur doit diriger sa demande vers le président du Conseil qui assurera le suivi nécessaire auprès du directeur général.

Sauf pour les situations qui pourraient relever de leur gestion interne, l'alinéa précédent s'applique également aux administrateurs suivants : directeur des études, membres du personnel enseignant et non enseignant de l'Institut.

Conflits d'intérêts

28. L'administrateur doit éviter de se placer directement ou indirectement dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions au service de l'Institut.
- Il doit dénoncer à l'Institut tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Institut, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
29. Le directeur général, le directeur des études et les membres du Conseil faisant partie du personnel de l'Institut ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir d'intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit leur intérêt personnel et celui de l'Institut. Toutefois, il n'y a pas déchéance si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.
- Les autres membres du Conseil qui ont un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit leur intérêt personnel et celui de l'Institut doivent, sous peine de déchéance de leur charge, le dénoncer par écrit au président et s'abstenir de participer à toute

délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel ils ont cet intérêt ou à toute séance au cours de laquelle leur intérêt est débattu.

30. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de l'Institut avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit d'un tiers.
31. Le directeur général, le directeur des études ou les membres du Conseil faisant partie du personnel de l'Institut doivent, sous peine de déchéance de leur charge, s'abstenir de voter sur toute question concernant leur lien d'emploi, leur rémunération, leurs avantages sociaux et leurs autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle ils appartiennent. Ils doivent aussi, après avoir eu l'occasion de présenter leurs observations sur cette question, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote.

Le premier alinéa s'applique pareillement aux membres du Conseil faisant partie du personnel de l'Institut, sauf au directeur général et au directeur des études, lorsqu'il est question de rémunération, d'avantages sociaux et des autres conditions de travail d'autres catégories d'employés de l'Institut.

Limite à la participation aux décisions

32. Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion, d'une séance du Conseil ou d'un comité du Conseil comporte la possibilité d'un conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un administrateur, ce dernier a la responsabilité d'en aviser, sans tarder, le président du Conseil.

L'administrateur discute alors avec le président du Conseil de la nécessité de s'abstenir de participer aux discussions, délibérations et au vote tenus sur le sujet en question. Le cas échéant, le secrétaire doit faire état, dans le procès-verbal de la séance du Conseil visée, du retrait d'un administrateur de la séance, des raisons générales de celui-ci et de son abstention aux délibérations et à la décision rendue. Un rappel de son engagement de respecter les règles de discrétion et de confidentialité prévues au présent Code peut également lui être donné par le président du Conseil lorsque les documents de la réunion ou de la séance lui ont déjà été remis.

Cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages

33. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.
- Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à l'Institut.
34. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
35. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
36. En matière contractuelle, l'administrateur qui participe au cycle d'approvisionnement doit se référer à la Politique de gestion contractuelle de l'Institut.

CESSATION DES FONCTIONS

- 37. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du Conseil doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'Institut.
- 38. En aucun temps, il ne doit communiquer à autrui une information confidentielle concernant l'Institut, ses opérations, ses administrateurs, les personnes qui y oeuvrent, sa clientèle ou ses partenaires.
- 39. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du Conseil ne doit pas donner à autrui des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'Institut ou un tiers avec lequel il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions au sein du Conseil.
- 40. L'administrateur qui a agi relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière de l'Institut ne peut, après qu'il ait cessé d'exercer ses fonctions au sein du Conseil, agir au nom ou pour le compte d'autrui à l'égard de la même procédure, négociation ou autre opération à laquelle il a participé, ou dont il a été témoin, dans l'exercice de son mandat au sein du Conseil.
- 41. Aucun administrateur ne doit transiger avec un administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du Conseil et qui agit pour lui-même ou pour un tiers dans le cadre d'opérations visées à l'article qui précède.

SECTION V MISE EN OEUVRE

Mesures préventives

- 42. Le président du Conseil doit s'assurer que les administrateurs respectent les principes et les règles d'éthique et de déontologie auxquels ils sont assujettis en tant qu'administrateurs de l'Institut
- 43. Le président du Conseil doit fournir au membre du Conseil qui en fait la demande un avis sur toute question de nature éthique ou déontologique. Il peut demander un avis au Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines ou à une personne consultative ou experte externe.
- 44. Dans les 30 jours de son entrée en fonction, ou lors de la première réunion du Conseil à laquelle il assiste, selon la première de ces échéances, l'administrateur doit prendre connaissance et signer la déclaration relative à son adhésion aux normes d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Institut jointe en annexe du présent code d'éthique et la remettre dûment complétée au président du Conseil.
- 45. Une fois par année, l'administrateur doit remettre au président du Conseil une déclaration écrite en la forme prescrite, d'une part, dénonçant, à sa connaissance, tout intérêt direct ou indirect qu'il détient dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui de l'Institut, notamment s'il s'agit d'un droit qu'il peut faire valoir contre l'Institut, ou, d'autre part, attestant ne pas avoir de tels intérêts.

SECTION VI PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Autorité compétente

46. Un manquement à l'une ou l'autre des dispositions du présent Code ou du Règlement peut notamment entraîner une sanction prévue à ce Règlement qui différera selon la nature, la gravité et la persistance du manquement.
47. L'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du Conseil ou un administrateur public nommé par l'Assemblée nationale ou nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.
- Le premier alinéa vise le directeur général, les membres indépendants, les membres du personnel enseignants et le membre non enseignant.
48. L'autorité compétente est le président du Conseil pour agir à l'égard de tout autre administrateur.
- Le premier alinéa vise le directeur des études et les membres étudiants.

Processus

49. Le président du Conseil peut requérir l'avis du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines de l'Institut s'il constate ou s'il est informé d'un manquement par un administrateur à une obligation prévue par le présent Code. Il n'est toutefois pas lié par cet avis.
50. Lorsque le président constate qu'un membre du conseil a manqué aux obligations du présent Code, il doit informer sans délai le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque ce dernier est l'autorité compétente pour agir en vertu du Règlement. Il lui fait part, le cas échéant, de l'avis du comité de gouvernance et d'éthique de l'Institut, s'il a requis et reçu un tel avis.
51. Le processus disciplinaire applicable est celui prévu aux articles 37 à 42 du Règlement.
- La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de 3 mois ou la révocation. Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

SECTION VII DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

52. Le président du Conseil, membre d'office du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines de l'Institut, est chargé de la mise en oeuvre, de la gestion, incluant les sanctions applicables, et de la diffusion du présent Code. Toutefois, sont exclues du ressort du président du Conseil les sanctions qui relèvent du secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif (articles 37 à 42 du Règlement).
53. Le président du Conseil doit faire rapport annuellement de sa gestion en matière d'éthique au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines de l'Institut.
54. L'Institut doit rendre le présent Code accessible au public et le publier dans son rapport annuel.

55. Le rapport annuel doit en outre faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l'année par l'autorité compétente en matière disciplinaire, de ses décisions et des sanctions imposées, ainsi que du nom des administrateurs publics suspendus au cours de l'année ou dont le mandat a été révoqué.
56. Le présent Code entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil.
57. En tout temps, le Conseil peut, par voie de résolution et sur recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines de l'Institut, amender le présent Code, l'abroger et le remplacer par un autre, ou encore en suspendre ou en modifier temporairement tout article.

États financiers de l'exercice clos le 30 juin 2023

En raison du volume important de collecte de données, données qui se trouvent par ailleurs réparties au sein de plusieurs organisations et systèmes distincts, l'ITAQ n'a pas été en mesure de colliger, dans les délais demandés, l'ensemble de l'information à fournir au Vérificateur général du Québec pour l'exercice clos le 30 juin 2023. Pour cette raison, l'audit des états financiers de l'ITAQ n'apparaît pas dans ce rapport annuel d'activités.



CAMPUS DE LA POCATIÈRE

401, rue Poiré
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
418 856-1110
information@itaq.ca

CAMPUS DE SAINT-HYACINTHE

3230, rue Sicotte
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2
450 778-6504
information@itaq.ca



ITAQ.CA